

RAPPORT  
ANNUEL  
DÉCEMBRE 2023

# AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

OPCVM de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>23</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>33</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>34</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>41</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>46</b>
Bilan Actif	47
Bilan Passif	48
Hors-Bilan	49
Compte de Résultat	50
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>51</b>
Règles et méthodes comptables	52
Evolution de l'Actif net	56
Compléments d'information	57
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	67
Inventaire	68
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	77
<b>Annexe(s)</b>	<b>78</b>
Caractéristiques de l'OPC	79
Information SFDR	88

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Les marchés obligataires ont démarré l'année 2023 en trombe, portés par l'espoir d'une réouverture de l'économie chinoise et de banques centrales qui se rapprochent de la fin de leur cycle de remontée des taux. Janvier 2023 aura donc offert aux investisseurs quelques espoirs en matière d'inflation. Même si celle-ci reste élevée, elle s'inscrit sur une pente nettement descendante aux États-Unis, à 6,5% en rythme annuel contre 9,1% à son pic en juin dernier, et le pic semble atteint en zone euro, avec un ralentissement net et plus fort qu'anticipé en janvier (à 8,5% en rythme annuel contre 8,9%). Seul petit bémol, celle-ci diminue sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie : l'inflation cour, hors alimentation et énergie, a ainsi atteint un niveau record de 5,2%. En ce qui concerne la croissance, la zone euro a évité la récession au dernier trimestre de l'année, en enregistrant une hausse de 0,1% de son PIB. Si la France, l'Espagne et le Portugal ont enregistré une expansion, les économies de l'Allemagne et de l'Italie se sont contractées. Le ralentissement de l'activité économique n'est pas aussi marqué qu'anticipé, grâce notamment aux politiques fiscales et à la météo clémente qui a contribué à réduire la consommation de gaz naturel. La prochaine réunion de la BCE aura lieu la première semaine de février et les marchés s'attendent à une hausse des taux de 50 pb. En décembre, la BCE a publié une déclaration très « hawkish » et il est désormais prévu que le taux terminal soit supérieur à 3% : lors de la réunion de décembre, Christine Lagarde avait souligné que des mesures budgétaires non ciblées seraient susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Aux États-Unis, l'économie montre des signes de décélération, la politique monétaire restrictive commençant à peser sur l'activité et entraînant progressivement la croissance en dessous de son potentiel : la croissance est ressortie à 2,9% en glissement trimestriel au dernier trimestre de l'année, contre 3,2% au troisième trimestre. Toutefois, la confirmation d'une inflation plus faible relâche la pression sur la Fed. Les derniers commentaires des membres du FOMC sont cohérents avec une hausse des taux de 25 pb lors de sa réunion du 1er février. Et la Fed devrait poursuivre son programme de QT sous sa forme actuelle, avec des plafonds mensuels de 60 Mds \$ et 35 Mds \$ pour les liquidations de titres du Trésor et de titres adossés à des créances hypothécaires : le bilan de la Fed devrait ainsi diminuer d'environ 1 trillion de dollars en 2023. Dans ce contexte, le taux à 10 ans américain a terminé le mois à 3,5%, en baisse de 37 pb sur le mois, tandis que son homologue allemand (Bund) s'est établi à 2,28%, soit une baisse de 29 pb par rapport à décembre. Soutenu par la baisse du prix du gaz en Europe, la perspective de banques centrales moins agressives et l'espoir d'une réouverture de l'économie chinoise, les actifs risqués se sont bien comportés : les primes pays se sont resserrées. Ainsi, l'écart BTP/Bund 10 ans a terminé le mois à 185 pb, en baisse de 25 pb et les primes de risque portugaises et espagnoles à 10 ans se sont contractées de 12 et 8 pb, à 88 et 98 pb respectivement. Le Crédit IG a également connu un début d'année très favorable. Les spreads de crédit se sont resserrés en ligne droite, alimentés également par les effets techniques positifs, et notamment les flux entrants sur la classe d'actifs, qui ont compensé un marché primaire très dynamique (avec plus de 100 Mds € de nouvelles émissions, janvier 2023 est le deuxième mois le plus prolifique jamais enregistré en termes de volumes d'émissions). Ainsi, le Crédit IG s'est resserré de 15 pb (à 152 pb), et cristallise une surperformance cumulée sur l'année de 98 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance. Les actifs à bêta élevé ont surperformé les actifs les plus surs, les spreads des obligations bancaires AT1 et des obligations européennes HY s'étant contractés de 136 et 52 pb respectivement. Sur un plan sectoriel, l'Immobilier et les Matériaux de construction ont été les plus performants, la Santé et l'Alimentation restant à la traîne du marché. Dans cet environnement, nous conservons une sous-exposition au risque de taux. En effet, les baisses de taux envisagées par le marché nous semblent trop marquées et trop proches dans le temps. Ainsi, nous maintenons une sous-exposition proche de 50 pb par rapport à l'indice de référence, et veillons à ce que nos investissements en dettes périphériques, et italienne en particulier, soient alignés avec l'indice de référence, sur la partie 10 ans pour l'Italie et le Portugal et sur la partie longue (supérieure à 10 ans) pour l'Espagne. Cette position de courbe est compensée par des investissements plus courts sur la dette allemande. Au final, nous commençons à préférer la partie courte de la courbe allemande car les anticipations par le marché de futures baisses de taux de la BCE nous semblent exagérées : l'inversion des courbes ne nous semble ainsi pas soutenable. Nous avons également profité du marché primaire particulièrement dynamique pour capter les concessions par rapport au secondaire : en conservant les mêmes expositions, nous avons participé à l'Irlande 2043, Portugal 2038, Espagne 2033. De même, ayant pris nos profits en amont sur les obligations de l'état grec 2031 et 2032 nous avons pu participer à la Grèce 2033. Enfin, nous avons renforcé de manière conjoncturelle notre exposition aux actifs risqués en profitant du primaire record sur le crédit. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en janvier et surperforme son indice de référence. Le scénario « rose » valorisé par le marché a une faible probabilité de se réaliser. Réussir un atterrissage en douceur tout en maîtrisant l'inflation

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

serait une première même si nos économies n'ont pas de déséquilibres majeurs à corriger au moins dans la sphère privée. Dans ces conditions, nous maintenons notre position prudente. En effet, si nous avons profité du marché primaire dynamique pour relever l'exposition au crédit, les spreads de crédit et les taux souverains vont rester volatils, un véritable revirement de politique des banques centrales n'étant pas à l'ordre du jour au regard des chiffres d'inflation publiés et de la volonté de la combattre. En outre, la baisse des bénéfices, la diminution de la demande des consommateurs et la hausse des coûts de financement devraient ajouter au malaise des investisseurs. Cela dit, le contexte économique incertain et les valorisations obligataires attractives rendent l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité) qui devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. En terme sectoriel, nous pensons que les financières devraient surperformer les autres secteurs car elles bénéficieront de la hausse des taux. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Février 2023

Le mois de février a vu les Banques Centrales poursuivre leurs politiques de resserrement monétaire, avec 25 pb pour la FED à 4,75% et 50 pb pour la BCE à 2,5%. Cette dernière a en outre confirmé la réduction de ses réinvestissements à partir du 1er mars et annoncé une nouvelle hausse de 50 pb pour la prochaine réunion de mi-mars. Pour autant, les investisseurs ont voulu percevoir dans les discours de C. Lagarde et J. Powell les indices d'une fin de ce cycle qui se rapproche. Mais les résultats économiques sont venus infirmer cette perception : la croissance résiste pour l'instant au durcissement monétaire et à la ponction de l'inflation sur le revenu des ménages. La hausse des prix ralentit, mais à un rythme plus faible qu'anticipé avec +8,5% pour février en zone Euro après +8,6% et +9,2% en janvier et décembre. Aux Etats-Unis le déflateur de la consommation (PCE) accélère même, à +5,4% en janvier après +5,3% en décembre et +5,6% en novembre. Dans le même temps, les tensions sur l'emploi perdurent, avec des taux de chômage historiquement bas en Europe comme aux Etats-Unis. Les créations d'emploi outre Atlantique restent très vigoureuses avec +588K postes créés en janvier, ce qui devrait soutenir la demande des consommateurs. En outre, les indicateurs d'activité se redressent, avec le PMI manufacturier qui atteint 52,3 en zone Euro et 50,2 aux États-Unis, le niveau de 50 marquant la limite entre croissance et stagnation. Le secteur des services se tient particulièrement bien à 53 (contre 50,8 en janvier) en zone Euro en février et 50,5 aux États-Unis. La baisse des prix de l'énergie (pétrole et gaz) et la réouverture de l'économie chinoise expliquent peut-être l'amélioration du moral des entrepreneurs. Dans ce contexte, la remontée des anticipations d'inflation s'est accélérée, avec +38 pb sur le 5 ans et +28 pb sur le 10 ans, et ce malgré les anticipation d'un durcissement monétaire plus fort. Dès lors, le taux à 10 ans américain a terminé le mois en hausse de 42 pb à 3,92%, tandis que le 10 ans français ressort à 3,12% (+37 pb) et le Bund allemand à 2,65% (+37 pb). La remontée de l'anticipation du taux terminal a pénalisé la partie la plus courte et la pente de la courbe s'est encore inversée de 12 pb supplémentaires, 5 pb entre le 2 et le 5 ans et 7 entre le 5 et 10 ans. En revanche, les actifs risqués n'ont pas souffert de cette hausse de taux : les primes pays se sont resserrées. Ainsi, l'écart BTP/Bund 10 ans a terminé le mois à 181 pb, en baisse de 4 pb et les primes de risque portugaises et espagnoles se sont contractées dans les mêmes proportions, à 84 et 94 pb respectivement. Si le Crédit IG euro a également souffert de la hausse des rendements, il parvient toutefois à performer grâce à l'amélioration des perspectives de croissance et aux fondamentaux solides des entreprises. Ainsi, le Crédit IG s'est resserré de 4 pb (à 148 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 27 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 124 pb. Sur le mois, les classes d'actifs à bêta élevé ont affiché les performances les plus élevées : le High-Yield (+1,23% de surperformance mensuelle par rapport aux emprunts d'Etat) et les dette hybrides d'entreprises (+0,64%) ont largement surperformé les segments les plus sûrs du crédit. Sur un plan sectoriel, l'Immobilier et l'Energie ont été les plus performants, la Pharma et l'Alimentation restant à la traîne du marché. Dans cet environnement, nous conservons une sous-exposition au risque de taux. En effet, les baisses de taux envisagées par le marché nous semblent trop marquées et trop proches dans le temps. Ainsi, nous maintenons une sous-exposition proche de 50 pb par rapport à l'indice de référence. En outre, nous commençons à préférer la partie courte de la courbe allemande car les anticipations par le marché de futures baisses de taux de la BCE nous semblent exagérées : l'inversion des courbes ne nous semble ainsi pas soutenable, et nous avons par conséquent réduit notre exposition sur le 5 ans au profit du 2 ans. Nous avons également profité du marché primaire particulièrement dynamique pour capter les concessions par rapport au secondaire : en conservant les mêmes expositions, nous avons participé à l'Espagne 2039 et à la France 2054. Enfin, nous avons profité du marché primaire dynamique pour relever l'exposition au crédit. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance négative en février et surperforme son indice de référence. Pour l'avenir, si la partie courte des courbes de taux intègre déjà un taux terminal de 4%, la BCE poussera-t-elle les taux encore plus haut ? L'alternative serait de les conserver proches ou à ce niveau sur une période plus longue afin de s'assurer du recul durable de l'inflation sous-jacente vers la cible. Cette approche serait compatible avec un atterrissage plus en douceur de la croissance. Dès-lors, nous maintenons notre position prudente : les taux souverains et les spreads de crédit vont rester volatils, un véritable revirement de politique des banques centrales n'étant pas à l'ordre du jour au regard des chiffres d'inflation publiés et de la volonté de la combattre. En terme sectoriel, nous pensons que les financières devraient surperformer les autres secteurs car elles bénéficieront de la hausse des taux. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Mars 2023

Le risque bancaire est revenu sur le devant de la scène et a jeté le trouble sur la capacité des Banques Centrales à poursuivre leur politique de resserrement monétaire. En effet la Silicon Valley Bank (SVB), 16ème banque des Etats-Unis, finançant essentiellement le secteur de la Tech, a fait faillite suite à une fuite des dépôts. En difficulté pour honorer les retraits de ces clients, la banque avait échoué à lever de nouveaux capitaux après avoir liquidé un portefeuille d'actifs et généré une moins-value importante. Un mouvement de défiance s'est alors répandu, précipitant la chute de l'établissement bancaire. Par la suite, un effet domino s'est enclenché, touchant l'ensemble des banques américaines, notamment régionales, se propageant même à l'Europe, et particulièrement Crédit Suisse, déjà fragilisé. Face au risque de défaut d'une banque systémique, une solution a été trouvée, avec l'aval de la Banque Centrale de Suisse (BNS), et Crédit Suisse a été absorbé par son concurrent national UBS, pour 3 Mds CHF et avec une garantie de passif de 9 Mds. Seule subtilité, les obligations AT1 ont été « effacées », subissant un traitement spécifique par rapport aux actionnaires. La dépréciation des AT1 Crédit Suisse, qui représentaient 7% du marché total des AT1, a conduit à une dévaluation de la classe d'actifs AT1 dans son ensemble et engendré un profond mouvement de « flight to quality ». Dans ce contexte incertain, les spreads de crédit se sont violemment écartés, nécessitant l'intervention des régulateurs anglais et européens notamment pour rappeler que les actions ordinaires sont bien les premières à absorber les pertes avant les AT1, permettant ainsi un retour partiel des spreads pour un tiers de leur élargissement initial. Ces premiers craquements sont venus rebattre les cartes, au niveau des autorités monétaires comme des anticipations de marché : si la FED a bien augmenté ses taux, la hausse s'est limitée à 25 pb. En zone Euro, la BCE a relevé ses taux d'intérêt de 50 pb, plaçant le taux de dépôt à 3%, mais a également cherché à rassurer, en montrant qu'elle pourrait soutenir le système financier de la zone Euro si cela s'avérait nécessaire. Et les intervenants de marché semblent considérer que cette crise bancaire pourrait durcir encore l'octroi de crédit, transmettant plus vite le resserrement déjà opéré, alors même que l'inflation est toujours trop élevée et la croissance résistante. Dans ces conditions, les anticipations de taux terminal ont dès-lors été revues à la baisse pour la BCE, qui pourrait terminer son cycle cet été vers 3,5%. La FED pourrait même avoir à baisser ses taux dès l'automne après une possible dernière hausse de 25 pb. Dans ce contexte, le mouvement de fuite vers la qualité fut violent, poussant les taux allemands et américains à la baisse, surtout sur la partie courte, avant une fin de mois plus raisonnable, et un retour sur des niveaux plus en lignes avec les messages des banquiers centraux. Ainsi, le taux à 10 ans américain termine le mois de mars à 3,46% (-46 pb par rapport au mois dernier) tandis que le 10 ans français ressort à 2,78% (-33 pb) et le Bund allemand à 2,29% (-36 pb). Les parties courtes surperforment, en lien avec les révisions d'anticipation de hausse de taux, le 2 ans allemand clôturant à 2,68% (-53 pb), le 5 ans à 2,31% (-50 pb). La recherche de qualité a favorisé les titres d'Etat, avec des primes pays qui se sont bien comportées : l'écart BTP/Bund 10 ans s'affiche en fin de mois à 180 pb, en baisse de 1 pb, et les primes de risque portugaises et espagnoles se contractent de 4 et 2 pb respectivement, à 80 et 100 pb respectivement. A l'opposé, le Crédit a lui été très pénalisé : le Crédit IG s'est écarté de 22 pb (à 170 pb), et cristallise une sous-performance mensuelle de 90 pb par rapport aux emprunts d'Etat de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 36 pb. Dans cet environnement, les actifs à bêta élevé ont sous-performé les crédits les plus surs, et le secteur financier, au cour même de la tempête, a été particulièrement touché : dans le sillage de l'effacement des AT1 Crédit Suisse, les financières ont subi la réévaluation du risque lié à la détention d'obligations bancaires subordonnées. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont bien résisté, affichant des rendements légèrement négatifs. Les obligations HY européennes ont terminé le mois avec une baisse de 0,42% par rapport au mois précédent. Dans cet environnement, nous conservons une sous-exposition au risque de taux. En effet, les baisses de taux envisagées par le marché

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

nous semblent trop marquées et trop proches dans le temps au regard de l'inflation sous-jacente et des statistiques économiques. Ainsi, nous maintenons une sous-exposition proche de 50 pb par rapport à l'indice de référence. En parallèle, nous poursuivons notre politique de réallocation du risque sur la partie courte de la courbe allemande : l'inversion des courbes ne nous semble pas soutenable, et nous avons par conséquent relevé notre exposition sur les maturités 2 et 5 ans. Nous avons également profité de la reprise du marché primaire en fin de mois pour participer à l'émissions de Grèce 5 ans : le pays pourrait bénéficier d'une hausse de sa notation par l'une des agences d'ici la fin de l'année. Enfin, nous avons profité de la lente réouverture du marché primaire sur le Crédit pour relever l'exposition aux Corporates sur les maturités 2 à 5 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en mars, grâce à la baisse des rendements, mais sous-performe son indice de référence en raison de l'exposition au Crédit. Pour l'avenir, l'objectif des banquiers centraux demeure de peser sur la demande pour arriver à contenir l'inflation sous-jacente. Si l'inflation totale va décélérer rapidement ce printemps grâce aux effets de base sur les prix énergétiques, cela ne suffira pas à conforter la BCE dans le contexte actuel d'un marché du travail tendu. Dès-lors, nous maintenons notre position prudente : les taux souverains et les spreads de crédit vont rester volatils, un véritable revirement de politique des banques centrales n'étant pas à l'ordre du jour. Par ailleurs, nous conservons notre constructivité en matière de crédit : bien que la crise bancaire soit susceptible d'entraîner une plus grande volatilité à court terme, nous pensons que le secteur bancaire dans son ensemble n'est pas fondamentalement menacé. Le secteur immobilier devra également faire l'objet d'un examen minutieux, car il pourrait être confronté à des vents contraires à court terme en raison de l'augmentation du coût de la dette. En outre, la décélération de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après l'épisode Crédit Suisse, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Avril 2023

Privé de rendez-vous avec les banquiers centraux en avril, le marché obligataire s'est focalisé sur les chiffres économiques avant d'intégrer de nouvelles craintes autour du plafond de la dette américaine et des banques régionales américaines. Ainsi, le début du mois a été marqué par le chiffre de créations d'emplois aux États-Unis, qui ne fléchissent guère avec 236.000 nouveaux postes. En outre, si l'inflation ralentit à 5% en rythme annuel, l'inflation sous-jacente progresse de 0,4% contre 0,5% le mois précédent soit une variation annuelle passant de 5,5% à 5,6%. En Zone Euro, si l'inflation reflue à 6,9% en mars contre 8,5% en février, portée principalement par la baisse du prix de l'énergie (-0,9% sur un an et -2,2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un retour rapide vers la cible de la BCE, d'autant que l'inflation sous-jacente reste persistante (+5,7% contre +5,6% sur un an). Concernant l'activité, les experts révisent la croissance à la baisse à l'image du FMI (de 3,4% à 2,8% pour l'économie mondiale, de 2,1% à 1,6% pour les US et 0,8% pour la zone Euro), alors même que les données d'enquête sur l'activité à venir restent globalement meilleures que prévu notamment dans le secteur des services. En fin de mois, la faillite de la First Republic Bank, constituant la seconde plus grosse faillite bancaire de l'histoire des États-Unis, et rachetée par JP Morgan, a ramené la crainte d'un problème plus profond dans le secteur des banques régionales américaines et d'une potentielle crise bancaire. De plus, le plafond de la dette sera bientôt atteint (entre juin et août) et, sans accord, l'activité pourrait en souffrir si un certain nombre de fonctionnaires venaient à ne plus être rémunérés. Pour clôturer le mois, l'agence Fitch a dégradé la note de la France de AA à AA- en raison d'un déficit budgétaire trop élevé dans un contexte social jugé peu propice aux ajustements. Dans cet environnement, le marché est resté relativement stable : le taux à 10 ans américain termine le mois d'avril à 3,42% (-4 pb par rapport au mois dernier), le Bund allemand à 2,31% (+2 pb) et le 10 ans français à 2,88% (+9 pb). À l'image de la France, les primes pays se sont écartées : l'écart BTP/Bund 10 ans s'affiche en fin de mois à 186 pb, en hausse de 6 pb, et la prime de risque espagnole grimpe de 4 pb à 104 pb. Seul le spread portugais se maintient contre l'Allemagne, à 80 pb. Le Crédit a quant à lui connu un mois d'avril positif dans son ensemble : orienté au resserrement dans un premier temps, sur fond de croissance meilleure qu'attendu, avant de s'écartier en toute fin de mois en raison des craintes renouvelées sur les banques régionales américaines. Au final, le Crédit IG s'est resserré de 8 pb (à 162 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 54 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 91 pb. Dans ce contexte, les actifs à bêta élevé ont sous-performé les crédits les plus surs, à l'exception notable des AT1

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

avec une hausse de 1,43% par rapport au mois précédent. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides affichent une performance légèrement positive, de 0,24%. Enfin, les obligations HY européennes terminent le mois en hausse de 0,46% par rapport au mois précédent. Dans cet environnement, nous conservons une sous-exposition au risque de taux. En effet, les baisses de taux envisagées par le marché nous semblent trop marquées et trop proches dans le temps au regard de l'inflation sous-jacente et des statistiques économiques. Nous avons toutefois réduit cette sous-exposition, pour atteindre -25 pb par rapport à l'indice de référence. En parallèle, nous poursuivons notre politique de réallocation du risque sur la partie courte de la courbe allemande : l'inversion des courbes ne nous semble pas soutenable, et nous avons par conséquent relevé notre exposition sur les maturités 2 et 5 ans. Nous avons également profité du marché primaire en fin de mois pour renforcer l'allocation sur les obligations « vertes », via l'émission d'Autriche 2029, Italie 2031 et Allemagne 2033. Enfin, nous avons profité d'un marché primaire dynamique sur le Crédit pour relever l'exposition aux Corporates sur les maturités 2 à 5 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en avril, en ligne avec son indice de référence, en raison de l'exposition au Crédit. Pour l'avenir, les opérateurs ont déjà anticipé la fin du cycle monétaire aux Etats-Unis et entrevoient celle de la BCE : ils se projettent sur des baisses de taux très rapides par la suite, peut-être trop rapides car elles devraient intervenir avant que l'inflation sous-jacente ne soit revenue sur un rythme plus compatible avec les objectifs des banquiers centraux. Dès lors, nous maintenons notre position prudente : les taux souverains et les spreads de crédit vont rester volatils, un véritable revirement de politique des banques centrales n'étant pas à l'ordre du jour. Par ailleurs, nous conservons notre constructivité en matière de crédit : bien que la crise bancaire soit susceptible d'entraîner une plus grande volatilité à court terme, nous pensons que le secteur bancaire dans son ensemble n'est pas fondamentalement menacé. Le secteur immobilier devra également faire l'objet d'un examen minutieux, car il pourrait être confronté à des vents contraires à court terme en raison de l'augmentation du coût de la dette. En outre, la décélération de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après la série de faillites bancaires, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Mai 2023

Le mois de mai a été rythmé par les annonces des banques centrales et les âpres négociations sur le plafond de la dette publique américaine. Les Banquiers centraux ont ainsi poursuivi le resserrement monétaire sur fonds de décélération insuffisante de l'inflation, notamment aux Etats-Unis (+4,9% en avril après +5% en mars) et au Royaume Uni (+8,7% après 10,1%, mais 8,1% attendu). Ces chiffres reflètent la baisse des prix de l'énergie, dont l'effet est toutefois atténué par la persistance d'une inflation élevée dans les services. Le diagnostic est similaire en zone Euro malgré un chiffre estimé meilleur qu'attendu à +6,1% en mai après +7% en avril et +6,9% en mars. Dans ces conditions, la FED, la BOE et la BCE ont poursuivi le durcissement de leurs politiques monétaires en relevant leurs taux directeurs de 25 pb à respectivement 5,25%, 4,50% et 3,25%. Les opérateurs estiment néanmoins que la fin du cycle de resserrement approche, car la distribution du crédit ralentit et les indicateurs avancés fléchissent dans le secteur manufacturier. En outre, les négociations difficiles sur le relèvement du plafond de la dette américaine, pouvant potentiellement déboucher sur une coupe dans les dépenses des Etats-Unis, ont amené une tension supplémentaire. Elle n'a finalement été levée qu'en toute fin de mois avec un accord temporaire reportant le problème à janvier 2025. Dans ce contexte, et la levée de l'incertitude concernant un potentiel défaut de paiement des États-Unis, le taux à 10 ans américain a fini le mois de mai à 3,64% (+22 pb par rapport au mois précédent). Le taux court américain a particulièrement souffert, pour terminer à 4,40% (+40 pb). En Zone Euro, les taux sont restés stables, le taux 10 ans français ressortant fin mai à 2,85% (-3 pb) et le Bund allemand à 2,28% (-3 pb). Les primes pays se sont resserrées, profitant des élections en Grèce dont les résultats ont été jugés favorables : l'écart BTP/Bund 10 ans se réduit de 7 pb, à 179 pb et le spread portugais gagne 8 pb à 72 pb. Seul le spread espagnol se maintient contre l'Allemagne, à 104 pb. Le Crédit a quant à lui souffert, mis sous-pression par les négociations laborieuses sur le relèvement du plafond de la dette publique américaine, puis par les chiffres plus faibles d'activité en Chine. En effet, le rétablissement de l'économie chinoise demeure fragile, avec une activité manufacturière qui a ralenti plus rapidement que prévu en mai, en raison d'un affaiblissement de la demande. Au final, le Crédit IG s'est écarté de 9 pb (à 171 pb), et cristallise une sous-performance mensuelle de 19 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 72 pb.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Dans ce contexte, les classes d'actifs à bêta élevé ont affiché les performances les plus élevées : les AT1 (+1,63% de surperformance mensuelle par rapport aux emprunts d'Etat), le High-Yield (+0,61%) et les dettes hybrides d'entreprises (+0,59%) ont largement surperformé les segments les plus sûrs du crédit. Sur un plan sectoriel, les Transports ont été le secteur le plus performant, la Pharma restant à la traîne du marché. Dans cet environnement, nous conservons une sous-exposition au risque de taux. En effet, les baisses de taux envisagées par le marché nous semblent trop marquées et trop proches dans le temps au regard de l'inflation sous-jacente persistante et des statistiques économiques. Nous avons toutefois réduit cette sous-exposition, pour atteindre -20 pb par rapport à l'indice de référence, le marché commençant à décaler dans le temps son anticipation de baisses de taux. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, qui bénéficie d'un environnement politique favorable confortant l'idée que ce pays pourrait retrouver une notation BBB- dans quelques mois. Enfin, nous avons profité d'un marché primaire particulièrement dynamique sur le Crédit pour relever l'exposition aux Corporates sur les maturités 2 à 5 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en mai et surperforme son indice de référence. Selon le marché, la probabilité de deux hausses supplémentaires par la BCE est élevée alors que la Réserve fédérale pourrait s'arrêter sur ces niveaux avec la décélération de l'inflation constatée et attendue. Le risque reste néanmoins que les banquiers centraux attendent de constater un retour sur une dynamique de hausse des prix (variations mensuelles annualisées) conforme avec leur objectif pour stopper voire inverser le cycle actuel, ce qui pourrait se traduire par des hausses de taux supplémentaires. Dès-lors, nous maintenons notre position prudente : les taux souverains et les spreads de crédit vont rester volatils, un véritable revirement de politique des banques centrales n'étant pas à l'ordre du jour. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec des flux positifs, un marché primaire dynamique et des valorisations attractives. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après la série de faillites bancaires, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché. Enfin, le secteur immobilier devra également faire l'objet d'un examen minutieux, car il pourrait être confronté à des vents contraires à court terme en raison de l'augmentation du coût de la dette.

## Juin 2023

En juin, confrontés à des indicateurs économiques contrastés, les marchés sont restés focalisés sur les interventions des banques centrales. En effet, les indicateurs avancés fléchissent nettement dans le secteur manufacturier, descendant à 46,3 aux Etats-Unis et 43,4 en Zone Euro (en dessous de 45, l'activité est réputée se contracter). Pour autant, la croissance américaine atteint 2% au 1er trimestre, contre une estimation de 1,4%, soutenue par la consommation des ménages et les exportations. En Europe, la confiance des ménages, bien que faible, poursuit un lent redressement avec 1,3 point de mieux en juin par rapport à mai. Sur le front de l'inflation, le reflux des prix de la composante Energie permet la décrue de l'inflation globale. Toutefois, les banques centrales attendent l'inflexion de l'inflation sous-jacente pour lever la garde : si l'inflation américaine a baissé en variation annuelle passant de +4,9% à +4,0%, l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) reste sur un rythme de progression mensuelle de 0,4% soit 5,3% annuel. En zone euro, l'inflation publiée fin juin ressort à +5,5%, avec une inflation sous-jacente élevée à 5,4%, soutenue par le secteur des services où les coûts salariaux ont un impact significatif. Dans ce contexte et pour la première fois depuis mars 2022, la FED a maintenu ses taux inchangés (après 10 hausses), dans une fourchette comprise entre 5% et 5,25%. Les Gouverneurs ont toutefois indiqué, au travers des Dots, que deux hausses supplémentaires de 25 pb pourraient avoir lieu d'ici la fin de l'année... En Europe, et comme attendu, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25 pb, pour la huitième fois consécutive. Christine Lagarde a précisé qu'il n'y avait pas encore de signal clair délivré par les différentes mesures d'inflation sous-jacente. Une hausse de 25 pb supplémentaires en juillet semble acquise et la bataille sera rude en septembre pour infléchir la position des « faucons ». Enfin, la BCE a confirmé la fin des réinvestissements de son programme d'achat d'actifs APP et n'a pas prévu de nouvelles mesures de financement exceptionnelles pour compenser le remboursement du TLTRO (477 Mds€ fin juin). Les marchés obligataires ont donc logiquement évolué au gré des annonces et actions des banques centrales, des craintes sur la croissance et de la persistance de l'inflation sous-jacente. Le taux américain à 2 ans a fortement varié et a augmenté de 50 pb pour terminer à 4,90%. Son équivalent à

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

10 ans termine à 3,84% (+20 pb), renforçant l'inversion de la courbe de taux de 30 pb. En Europe, les évolutions sont similaires avec un taux allemand à 2 ans en hausse de +48 pb (3,20% fin juin) tandis que le taux à 10 ans termine à 2,39% (+11 pb). Les primes pays se sont resserrées, profitant des élections en Grèce dont les résultats ont été jugés favorables : l'écart BTP/Bund 10 ans se réduit de 12 pb, à 167 pb et le spread espagnol gagne 5 pb à 99 pb. Seul le spread portugais se maintient contre Allemagne, à 71 pb. Le Crédit a quant à lui connu un mois de juin positif dans son ensemble : orienté au resserrement dans un premier temps, avec l'émission tant attendue de la première obligation AT1 depuis l'épisode Crédit Suisse, avant de s'écarter en toute fin de mois en raison de données macroéconomiques plus faibles en Europe et d'avertissements sur les bénéfiques dans le secteur de la chimie. Au final, le Crédit IG s'est resserré de 8 pb (à 163 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 52 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 125 pb. Dans ce contexte, les classes d'actifs à bêta élevé ont affiché les performances les plus élevées : les AT1 (+1,20% de surperformance mensuelle par rapport aux emprunts d'Etat) et le High-Yield (+0,50%) ont largement surperformé les segments les plus sûrs du crédit. Dans cet environnement, nous conservons une légère sous-exposition au risque de taux. En effet, les baisses de taux envisagées par le marché nous semblent trop proches dans le temps au regard de l'inflation sous-jacente persistante. Nous avons toutefois réduit cette sous-exposition en fin de mois, pour atteindre -10 pb par rapport à l'indice de référence, le marché n'anticipant qu'une hausse de 25 pb de la FED. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, qui bénéficie d'un environnement politique favorable confortant l'idée que ce pays pourrait retrouver une notation BBB- dans quelques mois. Enfin, nous avons profité d'un marché primaire dynamique sur le Crédit pour renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance négative en juin, impacté par la hausse des rendements, mais surperforme son indice de référence. Pour l'avenir, nous restons attentifs à la communication des banques centrales, qui ont réitéré leur inquiétude face à l'inflation de moyen-terme lors du symposium de Sintra, et pourrions être amenés à réviser notre exposition au risque de taux selon la vitesse de décélération de l'inflation sous-jacente. Le risque de voir les banquiers centraux attendre de constater un retour sur une dynamique de hausse des prix conforme avec leur objectif pour stopper voire inverser le cycle actuel perdure, ce qui pourrait se traduire par des hausses de taux supplémentaires. Dès-lors, nous maintenons notre position prudente : les taux souverains et les spreads de crédit vont rester volatils, un véritable revirement de politique des banques centrales n'étant pas à l'ordre du jour. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec des flux positifs, un marché primaire dynamique et des valorisations attractives. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après les avertissements sur résultats, nous nous concentrons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché. Enfin, le secteur immobilier devra également faire l'objet d'un examen minutieux, car il pourrait être confronté à des vents contraires à court terme en raison de l'augmentation du coût de la dette.

## Juillet 2023

La BCE et la FED auraient-elles le sentiment d'avoir (presque) suffisamment relevé leurs taux directeurs pour ramener l'inflation vers la cible ? Leurs communications le laissent entendre, alors même qu'elles ont encore durci leur politique monétaire (+25 pb en juillet à respectivement 3,75% et 5,5%, soit peut-être la dernière hausse aux Etats-Unis). Dorénavant « data dépendent », elles porteront donc une attention particulière aux différentes statistiques d'inflation et de croissance pour affiner le réglage monétaire. Et la dynamique du mois de juillet est à cet égard étonnante, avec une activité bien mieux orientée que prévue aux Etats-Unis alors que l'inflation sous-jacente ralentit ; et une détérioration marquée des enquêtes d'activité en Zone Euro (qui n'est pas encore reflétée dans les chiffres de la croissance) avec un plafonnement de l'inflation sous-jacente (sous l'effet croisé d'une décélération significative des prix industriels et d'une accélération de la hausse des prix dans les services. Espérons qu'une tendance se dessinera avant la prochaine réunion de la BCE le 14 septembre. Sinon la BCE pourrait continuer à resserrer. Les marchés obligataires ont pris acte de ce nouveau schéma de pensée avec une pentification de la courbe des taux : le 2 ans américain baisse de 2 pb (de 4,90% à 4,88%) quand le taux à 10 ans progresse de 12 pb (de 3,84% à 3,96%) Le mouvement est plus marqué encore en Europe, le 2 ans allemand perdant 16 pb (de 3,20% à 3,04%) quand le taux à 10 ans gagne

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

10 pb (de 2,39% à 2,49%) ou celui à 30 ans 18 pb (de 2,39% à 2,57%). Un autre fait marquant est l'absence de tension sur le marché des pensions en fin de semestre, ce qui a permis d'éviter une recherche massive des titres d'Etats les mieux notés. Les primes pays en ont bénéficié : l'écart BTP/Bund 10 ans se réduit de 7 pb, à 160 pb et le spread portugais gagne 3 pb à 68 pb. Seul le spread espagnol s'écarte, de 2 pb à 101 pb, en lien avec le résultat des élections. Les autres classes d'actifs obligataires, comme les Agences/Supra, les Covered et le Crédit ont également profité du mouvement. Le Crédit a en outre pu compter sur des publications de résultats trimestriels dans l'ensemble meilleurs qu'attendu et d'une plus grande confiance dans le scénario d'atterrissage en douceur de l'économie américaine. Au final, le Crédit IG s'est resserré de 16 pb (à 147 pb, revenant à son niveau d'avant la crise bancaire de mars), et cristallise une surperformance mensuelle de 83 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 210 pb. Dans ce contexte, les Financières ont poursuivi leur mouvement de rattrapage entamé en avril (resserrement de 22 pb des Financières contre 10 pour les Corporates), les AT1 affichant les performances les plus élevées (+3% de rendement total sur le mois). Le High-Yield quant à lui a légèrement surperformé les segments les plus sûrs du crédit, avec un rendement total de 1,12%. Dans cet environnement, nous avons réduit notre sous-exposition au risque de taux de manière à revenir à la neutralité avec l'indice de référence. Pour cela, nous avons renforcé les positions sur les maturités courtes (2 ans de préférence au 10 ans). En effet, si la fin du cycle de resserrement approche, les différents segments de la courbe des taux pourraient avoir des évolutions plus différenciées. De même, la réduction passive du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, dans l'attente d'une augmentation de la note du pays, en fin d'année, le rendant éligible aux indices traditionnels. Le spread pourrait alors se resserrer en raison des flux passifs acheteurs. Dans cet optique, nous avons participé à l'émission de la Grèce 2038. Enfin, nous avons profité d'un marché primaire dynamique sur le Crédit début juillet pour renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en juillet, porté par l'allocation crédit et les positions de pentification de courbe (2 ans plutôt que 5 ans ou 10 ans plutôt que 30 ans) et surperforme son indice de référence. La période estivale se traduisant par une baisse de l'activité sur le marché obligataire et donc de la liquidité, les stratégies de portage devraient continuer à délivrer. A contrario, cela pourrait occasionner un peu plus de volatilité car les opérateurs seront attentifs au moindre chiffre confirmant ou non une possible pause des Banques centrales. Dès-lors, nous maintenons notre position neutre sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec des flux positifs, un marché primaire dynamique et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après les avertissements sur résultats dans la Chimie, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Août 2023

Dans l'attente d'éléments suffisamment probants pour déterminer la suite à donner aux politiques monétaires, les marchés obligataires ont évolué au gré de publications peu lisibles, les statistiques d'activité pointant un ralentissement maîtrisé (notamment aux États-Unis) et les enquêtes d'activité offrant une image plus délétaire. Le début de mois avait ainsi placé la sphère obligataire sous pression : les publications de statistiques d'activité solides aux États-Unis (emploi, production industrielle, immobilier) ont nourri le sentiment d'une relative immunité des économies aux chocs d'inflation et de taux, renforçant le probabilité d'une poursuite des politiques monétaires restrictives. A ce titre, les minutes de la dernière réunion de la FED ont confirmé sa détermination à ne pas baisser la garde sans preuve tangible d'un couple croissance/inflation compatible avec la réalisation de son mandat. En outre, les chiffres d'inflation, en légère augmentation aux États-Unis (de 3,2% à 3,3%) et en baisse marginale en Zone Euro (de 5,5% à 5,3%), n'étant pas de nature à rassurer les banquiers centraux, les taux ont approché leur plus haut annuel en milieu de mois. En revanche, la seconde partie du mois a livré une autre tonalité avec la publication d'enquêtes auprès des directeurs d'achats (PMI), qui indiquent une contraction généralisée de l'activité économique en Europe. Si le PMI Manufacturier en Zone Euro ressort proche de son plus bas niveau depuis la crise du Covid, la nouveauté réside dans l'accélération

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

du ralentissement du PMI Services, qui passe désormais en zone de contraction (de 50,9 à 48,3). Outre-Atlantique, l'enquête agrégée indique une stagnation de l'activité. L'amplitude du ralentissement mesurée via ces enquêtes a instillé le doute parmi les intervenants de marché, sans pour autant initier une véritable fuite vers la qualité : la déconnection entre les enquêtes et la réalité n'est en effet pas nouvelle, et d'aucuns s'attendent à un rebond des enquêtes sans passer par une véritable récession. Le symposium de Jackson Hole, qui rassemble les dirigeants des banques centrales du monde entier n'a pas apporté plus d'éclaircissement : les discours de J. Powell et C. Lagarde ont été scrutés par les marchés, mais n'ont cependant pas apporté d'éléments nouveaux, les banquiers centraux se disant prêts à maintenir les taux d'intérêt à des niveaux suffisamment restrictifs si l'inflation ne diminue pas davantage. Faute de tendance claire, les taux longs terminent le mois en hausse, les taux courts en baisse, se traduisant par une poursuite de la pentification des courbes : le 2 ans américain baisse de 2 pb (de 4,88% à 4,86%) quand le taux à 10 ans progresse de 15 pb (de 3,96% à 4,11%) Le mouvement est plus ténu en Europe, le 2 ans allemand perdant 6 pb (de 3,04% à 2,98%), le taux à 10 ans 2 pb (de 2,49% à 2,47%) alors que le 30 ans gagne 2 pb (de 2,57% à 2,59%). Dans cet environnement, les actifs risqués ont été moins recherchés : l'écart BTP/Bund 10 ans s'est accru de 4 pb, à 164 pb, quand les spreads portugais et espagnol sont restés stables (à 68 et 101 pb respectivement). Face aux inquiétudes grandissantes relatives au ralentissement qui se dessine en Chine ainsi qu'aux derniers développements sur l'immobilier, le Crédit IG s'est écarté 8 pb (à 155 pb), et cristallise une sous-performance mensuelle de 27 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 183 pb. Le rattrapage des Financières, entamé en avril, a marqué une pause avec l'annonce d'une taxe exceptionnelle sur les profits en Italie (écartement de 8 pb des Financières contre 7 pour les Corporates). Dans ce contexte, les AT1 affichent les performances les plus faibles (-0,72% de rendement total sur le mois) contre -0,40% pour les Hybrides d'entreprises. Le High-Yield quant à lui a légèrement surperformé, avec un rendement total de positif de 0,26%. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, avec une neutralité par rapport à l'indice de référence et un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans). En effet, si la fin du cycle de resserrement approche, les différents segments de la courbe des taux pourraient avoir des évolutions plus différenciées. De même, la réduction passive du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, dans l'attente d'une augmentation de la note du pays, en fin d'année, le rendant éligible aux indices traditionnels. Le spread pourrait alors se resserrer en raison des flux passifs acheteurs. Enfin, nous avons profité de la réouverture du primaire sur le Crédit fin août pour renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en août, mais sous-performe son indice de référence en raison de son allocation Crédit. Les réunions de la BCE et de la FED prévues les 14 et le 20 septembre prochains seront particulièrement scrutées : tirailés entre les erreurs passées et la peur d'en faire trop, les banquiers centraux devront composer avec les incertitudes et donner de la visibilité au marché, qui semble pour le moment privilégier l'arrêt du cycle de remontée des taux directeurs? Dans cet environnement incertain, nous maintenons notre position neutre sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance, combinée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec des flux positifs, un marché primaire dynamique et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais après les avertissements sur résultats dans la Chimie, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Septembre 2023

« Higher for longer ». tel est le message martelé par les Banques Centrales, qui maintiendront leurs taux d'intérêt à un niveau élevé pour une période prolongée. et les marchés obligataires ont bien reçu le message ! En termes de croissance, la zone euro donne des signes de faiblesse : l'indice PMI composite a confirmé la faiblesse de l'industrie manufacturière (indice à 43,4, stable par rapport au mois dernier) et ne montre pas de rebond des services (indice à 48,4). Par ailleurs, la Commission Européenne a abaissé ses prévisions de croissance à 0,8% (contre 1,1% précédemment). L'économie américaine apparaît plus

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

résistante, avec un ISM Services en progression, à 54,5 en août (contre 52,5 prévu et 52,7 le mois précédent), et un ISM Manufacturier qui s'élève à 49,0 contre 47,6 le mois précédent et au-dessus des prévisions (47,9). Sur une approche plus globale, l'OCDE a relevé sa prévision de croissance mondiale pour 2023, tout en abaissant celle pour 2024 à 2,7% (3% auparavant). En termes d'inflation, l'inflation globale est ressortie en hausse à 3,7% en rythme annualisé aux Etats-Unis, en raison de la hausse rapide du prix du pétrole. Néanmoins, l'inflation sous-jacente continue de ralentir et ressort à 4,3%, en ligne avec le consensus. En zone euro, même si l'indice des prix à la consommation pour août publié en début de mois a diminué à 5,2% (consensus à 5,3%), il ne baisse pas « au rythme souhaité » selon la BCE. Quant au chiffre publié fin septembre (4,3%), il a surpris à la baisse. Ce mouvement de recul est largement imputable à l'Allemagne en raison d'un effet de base négatif concernant les transports. Face à des chiffres qui ne baissent pas en lien avec leurs cibles, les banques centrales ont durci leurs discours : elles maintiendront leurs taux d'intérêt à un niveau élevé, et ce pour une période prolongée. Ainsi, la FED a opté pour le statu quo, en maintenant ses taux à leur niveau actuel dans la fourchette de [5,25%-5,50%]. La surprise est toutefois venue des dots, à savoir les projections à horizon 1 an - 2 ans du niveau des taux : s'appuyant sur une révision à la hausse de ses prévisions de croissance économique pour 2023 (2,1%) et 2024 (1,5%), tout en faisant le constat du ralentissement de l'inflation et de moindres tensions sur le marché du travail, la FED a publié des dots dévoilant une hausse supplémentaire de 25 pb en 2023, ainsi qu'une trajectoire plus élevée qu'auparavant jusqu'en 2025. En zone euro, la BCE a procédé à une nouvelle hausse des taux directeurs de 25 pb (facilité de dépôt à 4%), accompagnée d'un discours prudent indiquant que, si cette hausse pourrait être la dernière, ce niveau de taux devrait être maintenu plus longtemps ! Ch. Lagarde justifie cette action en considérant une inflation toujours supérieure à l'objectif de 2% (estimation portée à 3,2% pour 2024 contre 3% précédemment), tandis que les prévisions de croissance ont été revues à la baisse à 0,7% (contre 0,9%) cette année et 1% (contre 1,5%) en 2024. Dans cet environnement, les marchés obligataires ont fortement réagi durant le mois de septembre avec une hausse des rendements significatives : le 2 ans américain termine le mois de septembre à 5,04%, en hausse de 18 pb, tandis que le 10 ans atteint 4,57%, en hausse de 46 pb, au plus haut depuis fin 2007, dans un mouvement de pentification notable de 28 pb. La tendance est tout aussi marquée en zone Euro : le 2 ans allemand monte de 22 pb, à 3,20%, le 10 ans de 37 pb, à 2,84% et le 30 ans de 44 pb à 3,03%, générant un mouvement de pentification similaire de 18 pb sur le 2/10 ans. Dans ce contexte, les primes pays ont souffert : l'écart BTP/Bund s'est accru de 28 pb, à 192 pb, en raison notamment du prochain budget qui creuserait le déficit du pays, et du potentiel Quantitative Tightening de la BCE. En « sympathie », le spread espagnol s'écarte de 7 pb à 108 pb. Le Portugal a quant à lui bénéficié d'une amélioration de sa notation par Fitch à A- qui retient la trajectoire de baisse du ratio d'endettement du pays et l'engagement du gouvernement à la poursuivre : le spread portugais ne s'écarte que de 4 pb à 72 pb. Le marché du Crédit a connu un début de mois de septembre favorable, marqué par un resserrement des spreads, avant de connaître une période d'écartement à la suite des réunions des Banques Centrales. Au final, le Crédit IG s'est légèrement resserré, de 2 pb (à 153 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 29 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 211 pb. Dans ce contexte, le rattrapage des Financières, entamé en avril, a repris, avec un resserrement de 4 pb des Financières contre 0 pour les Corporates ; et au sein des actifs les plus risqués, les AT1 affichent les performances les plus faibles (-0,38% de rendement total sur le mois) contre -0,01% pour les Hybrides d'entreprises. Le High-Yield quant à lui a légèrement surperformé, avec un rendement total positif de 0,40%. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, avec une neutralité par rapport à l'indice de référence et un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans). En effet, si la fin du cycle de resserrement approche, les différents segments de la courbe des taux pourraient avoir des évolutions plus différenciées. De même, la réduction passive du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, dans l'attente d'une augmentation de la note du pays, en fin d'année, le rendant éligible aux indices traditionnels. Le spread pourrait alors se resserrer en raison des flux passifs acheteurs. Enfin, nous avons profité du primaire dynamique sur le Crédit pour renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes, tout en réduisant notre exposition totale en cédant des titres plus longs. En effet, une croissance finalement plus soutenue qu'anticipée devrait constituer un environnement favorable aux titres Crédit d'entreprises. En outre, les valorisations obligataires attractives rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance négative en septembre, impacté par la hausse des rendements, mais surperforme son indice de référence en raison de son allocation Crédit et de ses positions sur la partie courte. La BCE devrait maintenant maintenir ses taux directeurs au niveau atteint (4% pour le

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

dépôt) et se focaliser sur la réduction de son bilan. L'arrivée à leur terme des TLTRO va retirer environ 500 mds d'ici fin juin 2024. Pour réduire encore la liquidité en excès, la BCE a le choix entre vendre des actifs (à perte) ou avancer l'arrêt des réinvestissements des tombées du PEPP. Dans cette configuration, la résistance du spread italien contre Allemagne est une vraie question ? Dans cet environnement incertain, nous maintenons notre position neutre sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance, combinée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec un marché primaire dynamique et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Octobre 2023

L'attaque menée par le Hamas le 7 octobre contre Israël, et le conflit qui en découle, sont venus renforcer l'incertitude géopolitique. Outre le bilan humain, les répercussions de ce conflit pourraient être nombreuses, allant d'une nouvelle dégradation de la confiance des acteurs économiques, alors que l'activité européenne est déjà flageolante, à une hausse des prix pétroliers limitant la décélération de l'inflation en cours ou dégradant les marges des entreprises. Côté Banques Centrales, la cible semble avoir été atteinte, avec un resserrement monétaire compatible avec un retour de l'inflation sur les objectifs de moyen terme. En Zone Euro, la faiblesse de l'activité (indice PMI manufacturier à 43 et des services à 47,8 soit en zone de contraction) et l'accélération du reflux de l'inflation (2,9% en octobre contre 4,3% en septembre) permettent de penser que le point haut des taux directeurs (4% pour le taux de dépôt) est atteint. La BCE a ainsi laissé ses taux directeurs inchangés après dix hausses consécutives. Aux Etats-Unis, la situation semble un peu moins claire, avec d'un côté une économie plus robuste (PMI en progression à 50 pour le manufacturier et 50,9 pour les services) et de l'autre une hausse des prix stable à 3,7%. En outre, le marché du travail américain enregistre un rebond inattendu des créations d'emplois (336 000 emplois créés contre 170 000 prévus). A ce stade de leur politique, les banquiers centraux attendent désormais de constater les effets des hausses de taux réalisées sur l'économie réelle. Dans ce contexte, le niveau des taux courts ne devrait plus subir les anticipations de resserrement monétaire et pourrait même bénéficier d'anticipations de baisse des taux directeurs. Ainsi, le 2 ans américain termine le mois d'octobre à 5,08%, en hausse de 4 pb, tandis que le 10 ans atteint 4,93%, en hausse de 36 pb, dans un mouvement de pentification notable de 32 pb. La tendance est identique bien que plus limitée en zone Euro : le 2 ans allemand chute de 18 pb, à 3,02%, le 10 ans de 4 pb, à 2,80%, générant un mouvement de pentification similaire de 14 pb sur le 2/10 ans. Les primes pays ont bénéficié de ce contexte de taux plus stable : l'écart BTP/Bund s'est resserré de 2 pb, à 190 pb, l'agence S&P ayant confirmé le rating et la perspective stable de l'Italie. En « sympathie », le spread espagnol baisse de 1 pb à 107 pb. Le Portugal a quant à lui poursuivi sur sa lancée, avec un spread à 65 pb. Le marché du Crédit a prolongé le trend à l'élargissement entamé mi-septembre, le conflit ayant conduit à une aversion au risque. En outre, les résultats du troisième trimestre ont été moins bien orientés, l'environnement de taux d'intérêt élevés pesant. Dans ce contexte, le Crédit IG s'est écarté de 7 pb (à 160 pb), et cristallise une sous-performance mensuelle de 20 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 192 pb. Au niveau des secteurs, la Consommation a surperformé avec un rendement total positif de 14 pb sur le mois, l'Immobilier sous-performant avec -57 pb. Au sein des actifs les plus risqués, les AT1 affichent un rendement total de -8 pb, contre -43 pb pour le High-Yield. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, avec une neutralité par rapport à l'indice de référence et un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans). En effet, si la fin du cycle de resserrement semble actée, les différents segments de la courbe des taux pourraient avoir des évolutions plus différenciées. De même, la réduction passive du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, l'exposition est maintenue proche de l'indice. Nous conservons toutefois une exposition supérieure à l'indice sur la Grèce, dans l'attente d'une augmentation de la note du pays, en fin d'année, le rendant éligible aux indices traditionnels. Le spread pourrait alors se resserrer en raison des flux passifs acheteurs. Dans cette attente, S&P a été la première agence à octroyer un rating IG à la Grèce, le 20 octobre dernier à BBB-. Enfin, nous avons profité du primaire sur le Crédit pour renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes, tout en réduisant notre exposition totale en cédant des titres plus longs. Grâce aux valorisations obligataires attractives, rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en octobre,

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

en lien avec la baisse des rendements européens, mais sous-performe son indice de référence. Le cycle de resserrement étant arrivé à son terme, le marché ne devrait pas tarder à anticiper et augmenter les baisses de taux courts déjà envisagées pour la seconde partie de 2024. A contrario, si le contexte économique américain reste aussi soutenu ou si le reflux de l'inflation renforce le pouvoir d'achat des ménages européens, la prime de terme pourrait continuer de se reconstituer. D'autant que les besoins de financement des Etats pour 2024 restent similaires à 2023, alors que la BCE devrait réduire sa présence (non-réinvestissement de l'APP en année pleine, voire un QT plus agressif). Dans ces deux scénarios, la partie courte sera protectrice voire bénéfique ? Dans cet environnement incertain, nous maintenons notre position neutre sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance, combinée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie d'effets techniques favorables, avec un marché primaire dynamique et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Novembre 2023

Le scénario rêvé pour les marchés financiers, mêlant décélération de l'inflation et ralentissement de la croissance qui pousseraient les Banques Centrales à un assouplissement monétaire en 2024, s'est matérialisé en novembre et a généré une performance marquée des actifs risqués. La publication des derniers chiffres d'inflation a ainsi surpris à la baisse des deux côtés de l'Atlantique : aux Etats-Unis, l'inflation ressort à 3,2% en octobre (3,7% en septembre et 3,3% attendu) ; en Zone Euro, le taux d'inflation de novembre est également en baisse à 2,4% en rythme annualisé contre 2,9% en octobre et 4,3% en septembre. Bien que ces chiffres soient encourageants, les Banques Centrales restent prudentes et communiquent en faveur d'un maintien des taux au niveau actuel pour une période prolongée (sans grand succès). D'autant que les tensions géopolitiques font craindre une nouvelle hausse des prix de l'énergie, qui pourrait influencer sur l'amélioration des niveaux d'inflation. Côté activité, si la résilience de l'économie américaine a été confirmée par une croissance annualisée à +5,2% au 3ème trimestre, le fléchissement attendu se fera sentir au 4ème trimestre. En zone Euro, les prévisions de la Commission Européenne sont plus pessimistes pour la Zone Euro avec des estimations à la baisse : +0,6% en 2023 (soit -0,2 par rapport aux anciennes prévisions) ; et les prévisions pour 2024 sont également revues à la baisse avec +1,2% contre +1,3% précédemment. Dans cet environnement, la FED et la BCE ont prolongé leur statu quo. Elles infléchissent toutefois leur discours fin novembre, se félicitant du ralentissement de l'inflation et confortant ainsi les marchés qui se positionnent déjà pour le prochain cycle d'assouplissement monétaire attendu en 2024, avec désormais près de 125 pb de baisse des taux directeurs anticipée pour la BCE. Dans ce contexte, les taux chutent significativement en novembre. Le 2 ans américain termine le mois à 4,68%, en baisse de 40 pb, tandis que le 10 ans atteint 4,33%, soit - 60 pb, dans un mouvement d'aplatissement de 20 pb. La tendance est identique bien que plus limitée en zone Euro : le 2 ans allemand chute de 18 pb, à 2,82%, le 10 ans de 35 pb, à 2,45%, générant un mouvement d'aplatissement de 17 pb sur le 2/10 ans. L'environnement, porteur pour les actifs risqués, a permis le resserrement des primes : l'écart BTP/Bund s'est resserré de 17 pb, à 177 pb, l'agence Moody's ayant confirmé le rating et retiré la perspective négative de l'Italie. En « sympathie », le spread espagnol baisse de 5 pb à 102 pb, le spread portugais de 2 pb à 63 pb. Le resserrement est également marqué sur le Crédit, les taux des Banques Centrales ayant atteint leur point haut et le scénario de soft landing se renforçant, alors que le risque géopolitique reste au second plan sans escalade à ce stade au Moyen-Orient. Ainsi, le Crédit IG se resserre de 13 pb (à 147 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 86 pb par rapport aux emprunts d'Etat de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 283 pb. Au niveau des secteurs, l'Immobilier a surperformé avec un resserrement de 19 pb, devant les Financières Senior (16 pb). Au sein des actifs les plus risqués, les AT1 affichent un resserrement de 34 pb, contre 51 pb pour le High-Yield qui affiche la performance mensuelle la plus élevée. Durant le mois, notre activité s'est concentrée sur la recherche de titres Green, en primaire comme en secondaire. Le primaire sur le Crédit nous a ainsi permis de renforcer nos positions de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. Grâce aux valorisations obligataires attractives, rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, avec une neutralité par rapport à l'indice de référence et un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans). Malgré le rally de la partie longue sur le mois, la probable réduction du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Sur les dettes périphériques, l'exposition sur la Grèce a été remplacée par des positions longues sur l'Italie et

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

l'Espagne. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance positive en novembre, en lien avec la baisse des rendements européens, et sous-performe légèrement son indice de référence. La liquidité se réduit en cette fin d'année et exacerbe les mouvements de taux. Le marché a intégré très rapidement les dernières bonnes nouvelles et semble ne pas vouloir tenir de compte du Quantitative Tightening qui se profile à l'horizon en zone Euro, dont l'impact, cumulé à celui de l'augmentation des programmes d'émissions des principaux pays, sera difficilement neutre. Dans cet environnement, nous maintenons notre position neutre sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : si la décélération de la croissance pourrait affecter le prix des actifs, la classe d'actifs bénéficie de l'anticipation de politiques monétaires plus accommodantes à venir et d'effets techniques favorables, avec des flux entrants et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

## Décembre 2023

En décembre, la perception d'un pivot dans l'orientation des politiques monétaires a offert un soutien inconditionnel aux actifs risqués. Avec le ralentissement continu de l'inflation et le satisfecit des banquiers centraux, le marché a accru ses anticipations de baisses des taux directeurs : 175 pb de baisses sont attendues pour la BCE en 2024, avec un taux terminal attendu à 1,75% dès le début 2025 (soit 225 pb de baisses cumulées) et 150 pb pour la FED en 2024, avec un taux terminal attendu à 3,00% dès le début 2025, soit 250 pb de baisses cumulées. Si la grande prudence des banquiers centraux, quant à leur capacité à ramener les taux d'inflation plus proches de leur cible, les avait conduits à communiquer sur un contexte de taux élevés pendant une période prolongée, la rhétorique du « higher for longer » a donc fait long feu ! Les taux, loin d'anticiper une quelconque persistance de l'inflation, ont enregistré des baisses historiques : le 2 ans américain termine le mois à 4,25%, en baisse de 43 pb, tandis que le 10 ans atteint 3,88%, soit - 45 pb, dans un mouvement d'aplatissement de 2 pb. La tendance est identique en zone Euro : le 2 ans allemand chute de 42 pb, à 2,40%, tout comme le 10 ans à 2,02%. L'environnement s'est également révélé porteur pour les actifs risqués, et a permis le resserrement des primes : l'écart BTP/Bund s'est resserré de 11 pb, à 166 pb. En « sympathie », le spread espagnol baisse de 7 pb à 95 pb, le spread portugais de 6 pb à 57 pb. Le resserrement est également marqué sur le Crédit, le pivot de la FED et le scénario de soft landing se renforçant, alors que le risque géopolitique reste au second plan sans escalade à ce stade au Moyen-Orient. Ainsi, le Crédit IG se resserre de 9 pb (à 138 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 61 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 353 pb. Au niveau des secteurs, l'Immobilier a surperformé avec un resserrement de 14 pb, devant les Financières Senior (10 pb). Au sein des actifs les plus risqués, les AT1 affichent un resserrement de 41 pb, contre 45 pb pour le High-Yield qui affiche la performance mensuelle la plus élevée. Dans cet environnement, nous avons maintenu notre exposition au risque de taux, proche de la neutralité par rapport à l'indice de référence avec un biais à la pentification de la courbe (2 ans de préférence au 10 ans). Si les taux ont baissé de manière uniforme sur le mois, la probable réduction du bilan de la BCE devrait progressivement peser sur les maturités plus longues pour lesquelles les investisseurs exigent normalement un surcroît de rémunération. Enfin, nous avons profité du primaire sur le Crédit tout début décembre, pour renforcer nos positions Green de portage sur les maturités 2 à 6 ans et cristalliser les primes d'émission attrayantes. Grâce aux valorisations obligataires attractives, rendant l'actif obligataire plus attrayant pour les investisseurs (notamment sur le crédit de haute qualité), ces derniers devraient poursuivre leur retour sur la classe d'actifs. Dans ce contexte, le portefeuille réalise une performance élevée en décembre, en lien avec la baisse des rendements européens, et surperforme son indice de référence en raison de son allocation Crédit. Pour 2024, le marché anticipe un assouplissement très net des conditions monétaires, sans passer par la case « récession » (rally des primes de risques fin 2023), rendu possible par une inflation qui convergera graduellement vers la cible des banquiers centraux. Tout semble donc empreint d'un fort degré d'optimisme, ce qui invite naturellement à la prudence. Nous observerons avec attention la résilience attendue de la croissance économique, ainsi que les développements sur le prix des matières premières, dont toute hausse surprise pourrait mettre à mal les espoirs de désinflation. Enfin, l'assouplissement précoce des conditions financières que nous vivons actuellement, avec le rehaussement des attentes de croissance et d'inflation qui ira de pair, pourrait infléchir la perception d'un retour rapide à une certaine normalité ? Dans cet environnement, nous maintenons notre position neutre à légèrement négative sur les taux. Nous conservons notre vue constructive en matière de crédit : la classe d'actifs bénéficie de l'anticipation de politiques monétaires plus accommodantes à venir et d'effets techniques favorables, avec des flux entrants et des valorisations encore attractives, notamment sur les Financières où nous attendons une poursuite du rattrapage. Sur la courbe, nous maintenons notre

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

surpondération sur la partie courte, sachant que la partie longue pourrait encore connaître des soubresauts. Enfin, plus que jamais, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES (C) en devise EUR : 8,31% / 8,15% avec une Tracking Error de 1,86%
- Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES (D) en devise EUR : 8,31% / 8,15% avec une Tracking Error de 1,85%
- Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES - PM (C) en devise EUR : 8,69% / 8,15% avec une Tracking Error de 1,32%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	75 090 660,96	78 727 368,63
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	32 674 343,11	34 175 045,88
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2,3% 15-02-33	14 023 300,98	4 176 433,70
DBR 0 08/15/30	7 971 141,00	6 596 958,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1,75% 25-06-39	12 693 691,30	
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1,5% 30-04-45	10 089 692,22	
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0,5% 25-06-44	9 448 271,62	
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2,0% 25-11-32		9 249 641,91
SPAIN GOVERNMENT BOND 1,0% 30-07-42	8 896 300,53	348 417,38
SPAIN GOVERNMENT BOND 3,45% 30-07-43	4 425 974,59	4 492 309,84

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 9 088 328,46

o Prêts de titres : 9 088 328,46

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 143 855 071,09

o Change à terme :

o Future : 126 881 751,09

o Options :

o Swap : 16 973 320,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BCO SANTANDER CENTRAL HIS MADRID GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE J.P.MORGAN AG FRANCFORT SOCIETE GENERALE PAR	

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	2 876 724,04
. Obligations	8 092 823,08
. OPCVM	
. Espèces (*)	2 375 983,00
<b>Total</b>	<b>13 345 530,12</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	112 667,61
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>112 667,61</b>
. Frais opérationnels directs (**)	39 709,08
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	<b>39 709,08</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(\*\*) Dont euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant	9 088 328,46				
% de l'Actif Net*	3,07%				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	9 088 328,46				
% de l'Actif Net	3,08%				

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND ALLEMAGNE	3 503 452,16				
ENERGIAS DE PORTUGAL - EDP PORTUGAL	2 607 204,57				
REPUBLIQUE FRANCAISE PRÉSIDENCE FRANCE	1 951 688,02				
HCA INC ETATS-UNIS	1 092 684,91				
REGION WALLONNE BELGIQUE	1 081 041,20				
NORDEA BANK ABP FINLANDE	272 133,61				
GOLDMAN SACHS GROUP INC ETATS-UNIS	191 823,18				
UNICREDIT SPA ITALIE	57 629,49				
TELEFONICA SA ESPAGNE	56 794,91				
ENAGAS SA ESPAGNE	56 755,27				

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE	5 510 027,69				
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	2 137 411,83				
J.P.MORGAN AG FRANCFORT ALLEMAGNE	927 797,49				
BCO SANTANDER CENTRAL HIS MADRID ESPAGNE	513 091,45				

## e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	2 876 724,04				
- Obligations	8 092 823,08				
- OPC					
- TCN					
- Cash	2 375 983,00				
<b>Rating</b>					
<b>Monnaie de la garantie</b>					
Euro	12 061 022,03				
Dollar Us	1 284 508,09				

## f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	3 508 329,72				
Ouvertes	7 461 217,40				

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes	9 088 328,46			

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres	10 969 547,12			
Cash	2 375 983,00			

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

<b>Revenus</b>				
- OPC	112 667,61			
- Gestionnaire				
- Tiers				
<b>Coûts</b>				
- OPC	150,01			
- Gestionnaire				
- Tiers	39 559,07			

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

01/01/2023

"Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :  
les commissions de surperformance,  
les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC."

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.

"CACEIS BANK, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722 Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005".

"Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : [www.amundi.com](http://www.amundi.com)."

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

"Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe "do no significant harm" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. "

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Date de mise à jour du prospectus : 1er janvier 2023.

Date de la mise à jour du règlement : 1er janvier 2023.

## AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 50% d'investissements durables

Le fonds intègre une approche durable en investissant essentiellement dans des obligations vertes, sociales ou durables, à hauteur de 75% minimum de l'actif net, finançant des projets à dimension environnementale et/ou sociale. L'équipe de gestion intègre également des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille. L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques. L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class". La méthodologie d'analyse ESG en amont et la prise en compte de la notation globale ESG dans la construction du portefeuille (en excluant les émetteurs les moins bien notés et en privilégiant ceux ayant les meilleurs notations) permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

La mesure de réalisation des caractéristiques promues se fait à deux niveaux :- d'abord, quant à l'objectif d'investir dans des obligations vertes, sociales ou durables à hauteur de 75% minimum de l'actif net ; - ensuite par la note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement. Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises N évoluent. La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG: - la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général : - la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme. La méthodologie appliquée par Amundi ESG rating repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères : 1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et 2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société. La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premières (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme. Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères. La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Des informations complémentaires sur les critères utilisés figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante :

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly Harm »), Amundi utilise deux filtres :- le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac. - Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi. Des informations complémentaires sur les critères utilisés pour déterminer si un investissement ne cause pas de préjudice important figurent dans le document intitulé "Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement" disponible à l'adresse suivante :

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques : - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution. Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

Oui, Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie de l'OPC et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories :engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi. La stratégie d'investissement consiste à sélectionner essentiellement parmi les obligations de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer sur 3 ans l'indice ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index (Code Bloomberg : SSAFE), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille. Le fonds investira principalement (à hauteur de 75% minimum de l'actif net) dans des obligations vertes, sociales et durables, finançant des projets à

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

dimension environnementale et sociale, et dans des "Sustainability-Linked Bond" respectant les principes applicables de l'ICMA (Green, Social et Sustainability-Linked Bond Principles).

Le fonds applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...); - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles; - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)). L'OPC applique également les règles suivantes : - Exclusion des émetteurs d'obligations vertes, sociales ou durable notés F et G,- Exclusion des émetteurs de Sustainability Linked Bonds et d'obligations classiques notés E, F et G- Approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement; - Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

Au moins 90% des titres et instruments du fonds font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, l'OPC s'engage à détenir un minimum de 50% de l'actif net en investissements durables, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 90%

#2 Autres 10%

#1A Durables 50%

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif ESG de l'OPC.

L'indice de référence, le ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index, inclut dans ses constituants des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Il est donc aligné sur l'objectif d'investissement et les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le portefeuille.

L'indice de référence du FCP, le ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index vise à représenter la performance de la stratégie d'investissement.

L'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est garanti car la stratégie consiste à investir :- Au moins 75% de l'actif net dans des obligations vertes, sociales ou durables de la zone euro qui ont pour objectif de financer des projets comportant un bénéfice environnemental et/ou social- Ces obligations doivent respecter les principes applicables de l'ICMA. Pour plus de détails veuillez-vous référer au centre de ressources de l'ICMA :<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/> <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/social-bond-principles-sbp>

La stratégie consiste à investir sur des obligations de la zone euro et notamment des obligations qui financent des projets verts, sociaux ou durables. L'indice désigné (SSAE) est représentatif de cet univers d'investissement, alors que l'indice parent(SSAG) est représentatif d'un univers global. L'indice parent (SSAG) suit la performance des obligations du monde entier qui financent des projets à dimension environnementale et/ou sociale afin de lutter contre le changement climatique, ou d'autres objectifs de durabilité environnementale, l'atténuation d'un problème social spécifique ou la réduction de la pauvreté, ou enfin une combinaison de ces problématiques tels que décrits dans les principes de l'émetteur ICMA.

Cet indice est administré par ICE Data Indices, LLC ("ICE Data Indices") tel que défini par la réglementation (EU) 2016/1011. Les informations peuvent être consultées sur notre site Web public <https://indices.theice.com>. [amundi.com](http://amundi.com)

31/10/2023

L'objectif du fonds consiste à sélectionner essentiellement parmi les obligations de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de sur-performer sur 3 ans l'indice ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index (Code Bloomberg : SSAE), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

L'indicateur de référence est le ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index. L'indice ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index est un sous-ensemble de l'indice ICE Green, Social & Sustainable Bond index comprenant tous les titres libellés en Euros. Les titres éligibles doivent être notés "investment grade". Cet indice suit la performance des titres finançant des projets à dimension environnementale et/ou sociale. L'utilisation du produit de l'émission est uniquement appliqué à des projets ou des activités qui favorisent l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, ou d'autres objectifs de durabilité environnementale, l'atténuation d'un problème social spécifique ou la réduction de la pauvreté, ou enfin une combinaison de ces problématiques tels que décrits dans les principes de l'ICMA.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Indice de référence applicable à l'objectif de gestion : L'administrateur de l'indice de référence ICE Data Indices est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : <https://www.ice.com/index>. Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de plusieurs sources de performance : Gestion de l'exposition au risque de taux Gestion des positions sur la courbe des taux. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux et de devises. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux et les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille. Allocation entre les différentes catégories d'obligations qui composent cet univers : La taille de la poche crédit du portefeuille résulte du croisement de cette approche « top down » avec une analyse micro économique. Elle aboutit également à une allocation du risque sur les spreads de crédit, et à une répartition sectorielle. Sélection des secteurs, des émetteurs, des titres : La sélection des titres est effectuée par les gérants, qui puisent dans le gisement des émetteurs recommandés par les analystes crédits. Ils s'appuient pour ce faire, sur des outils quantitatifs développés en interne. Cette approche suppose une collaboration étroite entre l'équipe de gestion spécialisée sur le marché obligataire de l'Euro et les analystes crédit. A titre de diversification, une stratégie dite "actifs réels" pourra être mise en place : le fonds investira, au regard des opportunités qui se présentent, dans des titres ou assimilés (actions, obligations...) cotés ou non cotés représentatifs de l'économie réelle et/ou de tout secteur d'activité, et notamment des grandes tendances mondiales suivantes : technologie, environnement, démographie, globalisation et évolutions sociétales.

Titres de créance et instruments du marché monétaire : L'univers d'investissement du fonds est centré sur les obligations Green, Social et Sustainable « Investment Grade » émises en euro (à hauteur de 75% minimum). Le fonds pourra investir dans tous types d'obligations : Obligations à taux fixe Obligations à taux variable Obligations indexées (inflation, TEC, CMS,...) CDO (Collateral Debt Obligation) dans la limite de 10% de l'actif net. Obligations émises par des fonds d'investissement et/ou des organismes de titrisation. Autres : titres participatifs, Asset Back Securities, Mortgage Back Securities, titres subordonnés, obligations perpétuelles. Le fonds pourra également investir, jusqu'à 10% de son actif net, en obligations non cotées émises par des émetteurs privés et/ou émises par des fonds d'investissement et/ou des organismes de titrisation de toutes zones géographiques. Les investissements seront réalisés à plus de 50% sur des obligations privées et publiques émises en Euros. Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif en obligations libellées en devises de pays de l'OCDE ou de l'Union Européenne hors zone Euro. Le fonds pourra investir dans des obligations non OCDE émises en euros dans la limite de 5%. Le fonds pourra faire l'objet de ventes d'obligations à découvert dès lors que ces positions seront couvertes par des prises en pension livrées. - Notation : Les investissements porteront sur des signatures « Investment Grade ». Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. Le gérant pourra diversifier son portefeuille sur des obligations « High Yield » émises en euros dans la limite de 10%. Fourchette de sensibilité : de 0 à 10. En vitesse de croisière, les instruments du marché monétaire et les dépôts sont considérés comme un support d'investissement à part entière. L'allocation d'une partie de l'actif dans ces instruments résulte du processus de construction du portefeuille visant à dégager une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Les instruments du marché monétaire peuvent également être un support d'investissement d'attente, en période de montée en charge du portefeuille. A ce titre, les instruments suivants seront utilisés: TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper Rating minimum : A3 (notation S&P) Duration : maximum 90 jours. Actions : Le fonds pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif net :- en actions des sociétés des Etats membres de l'OCDE.- dans des parts/ actions d'OPC fermés et/ou des organismes de titrisation fermés, assimilables à des titres financiers éligibles.- en actions non cotées (i) émises par des petites et moyennes sociétés ainsi que dans des sociétés de taille intermédiaire. Ces sociétés pourront être de tout secteur d'activité et de toute zone géographique, et/ou (ii) via l'investissement dans des parts/ actions d'OPC fermés et/ou des organismes de titrisation fermés, assimilables à des titres financiers éligibles non cotés.

Pour sélectionner les valeurs éligible au sein de son univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière. L'analyse extra-financière, basée sur des critères ESG, permet d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les sociétés les plus vertueuses. L'équipe de gestion pilote ainsi la note moyenne ESG du portefeuille. La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des obligations de la zone euro et notamment des obligations qui financent des projets verts, sociaux ou durables au sein d'un univers d'investissement qui se compose de deux types d'actifs : 1/ Au moins 75% de l'actif net (hors liquidités) d'obligations vertes, sociales et durables, qualifiées comme telles par l'émetteur et respectant les principes applicables de l'ICMA (Green Bond Principles et Social Bond Principles). Ces obligations ont pour objectif de financer des projets comportant un bénéfice environnemental et/ou social. Parmi ces obligations vertes, sociales ou durables qualifiées comme telles par l'émetteur, la société de gestion ne retient que celles respectant les critères suivants définis par les Principes applicables : 1) la description et la gestion de l'utilisation des fonds : les objets de financements doivent être clairement identifiés et décrits dans la documentation réglementaire relative à l'émission du titre et apporter un bénéfice facilement identifiable ;2) le processus d'évaluation et de sélection des projets : un émetteur d'obligations sociales doit préciser (i) les processus, (ii) les critères de sélection, (iii) les objectifs cibles ayant conduit à sélectionner les projets financés et (iv) les populations ciblées le cas échéant ;3) la gestion des fonds levés : les fonds levés doivent être gérés selon un principe de cantonnement (comptes ou portefeuilles dédiés) ou faire l'objet d'un dispositif permettant de retracer les opérations de financements. Le niveau de financement atteint doit pouvoir faire l'objet d'un suivi régulier ;4) le reporting : les émetteurs doivent publier régulièrement (au moins sur une base annuelle) des informations relatives à l'utilisation effective des fonds ainsi qu'à l'impact des projets éligibles financés. Pour plus de détails veuillez-vous référer au centre de ressources de l'ICMA <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/><https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/social-bond-principles-sbp/>

Après analyse, la société de gestion sélectionne ensuite uniquement les émetteurs ayant une note supérieure ou égale à E sur une échelle de notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions. 2/ Au maximum 25% de l'actif net (hors liquidités) d'obligations liées au Développement Durable ("Sustainability Linked Bonds") ou des obligations émises par des sociétés, des Etats, des organisations ou des Agences qui affichent les meilleures pratiques environnementales, sociales et/ou en terme de gouvernance. La société de gestion sélectionnera uniquement les émetteurs ayant une note ESG comprise entre A et D. Si la notation d'un émetteur est dégradée à E, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions. Les Obligations liées au Développement Durable (Sustainability Linked Bonds, SLB) sont des titres de dette dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que des objectifs de performance de durabilité/ESG prédéfinis sont atteints ou non par l'émetteur. Ainsi, les émetteurs s'engagent expressément (y compris dans la documentation obligataire) sur des améliorations futures de leurs résultats en matière de durabilité selon un calendrier prédéfini. Pour plus de détails veuillez-vous référer au centre de ressources de l'ICMA <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-linked-bond-principles-slb/> Le processus d'investissement se déroule en 2 étapes : ETAPE 1: Encadrement préalable de l'univers d'investissement par une analyse détaillée des titres. Ceci passe par une évaluation financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement et l'exclusion des émetteurs non-autorisés par la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. En plus de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit ainsi l'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) permettant d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociaux et en terme de Gouvernance, de sorte à sélectionner les sociétés les plus vertueuses. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur Analyse extra-financière 1) Nature des critères ESG L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur. Parmi les critères génériques, nous analysons notamment : - La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale; - Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale; - L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance. En fonction des secteurs, des évaluations

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées (ex : production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire). Analyse ESG des Emetteurs souverains L'analyse ESG des Etats, distincte de l'analyse ESG des entreprises, est fondée sur une cinquantaine d'indicateurs de critères représentatifs des différents risques ESG auxquels un pays peut être exposé. Ces indicateurs permettent de réunir des données multiples provenant de bases de données en accès libre reconnues au plan international (comme la Banque mondiale, les Nations unies, etc.) ou de bases de données propriétaires. Amundi a défini les poids de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG souverains finaux d'Amundi, et de leurs composantes (E, S et G) sur une échelle de notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Le modèle d'évaluation permet d'obtenir des scores relatifs aux risques et bonnes pratiques dans les domaines environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, pour chaque pays et de les traduire sur une échelle de A à G. 2) Approche ESG Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement. 1/ L'OPC intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :- Les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...) ;- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial\*, sans mesures correctives crédibles ;- Les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)). \* United Nations Global Compact (UN Global Compact): "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. 2/ Via une approche Best-in-class, l'OPC cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. - Exclusion des émetteurs d'obligations vertes, sociales ou durable notés F et G - Exclusion des émetteurs de Sustainability Linked Bonds et d'obligations classiques notés E, F et G - Approche dite en "amélioration de note" visant à obtenir une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC basée sur le modèle de notation ESG d'Amundi - Au moins 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une notation ESG. Limites de l'approche retenue L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus et également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)) ainsi que la politique d'engagement du groupe. Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. Lorsque les informations collectées présentent quelques insuffisances, voire des contradictions entre les différents contributeurs (agences de notation extra-financière), les analystes extra-financiers élargissent leurs sources d'informations en s'appuyant notamment sur les rapports émis par les entreprises qui restent un élément incontournable dans l'appréciation de ces dernières. Des contacts sont également pris directement avec l'entreprise pour une investigation plus approfondie. Ces différentes informations sont complétées avec d'autres parties prenantes : médias, ONG, partenaires sociaux et associatifs, etc. Analyse financière En parallèle de l'analyse extra-financière, l'OPC s'appuie sur l'expertise d'une équipe d'analyse crédit. Elle fournit des notations internes pour chaque émetteur, les classe par rapport à leurs pairs et évalue le niveau de spread. Leurs études portent ainsi à la fois sur l'analyse des fondamentaux de l'émetteur, sur sa valeur relative mais également sur l'évolution potentiel de la qualité de crédit de l'émetteur. ETAPE 2 : Construction d'un portefeuille Celle-ci est basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix. Les principaux risques encourus sur le FCP sont : Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué. Risque de taux : il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux dé coulant des variations de taux d'intérêt. Le FCP est géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. Risque de crédit : il s'agit du risque de non remboursement par l'émetteur. Ce risque peut être couvert de manière discrétionnaire par l'achat de protection réalisée à travers la conclusion de Crédit Default Swaps. Risque lié aux obligations convertibles : il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié aux variations de taux d'intérêt, aux variations des actions sous-jacentes, aux risques de crédit ainsi qu'aux variations de la volatilité. En cas de hausse des taux d'intérêt, de baisse de la volatilité implicite

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

des obligations convertibles, de baisse des actions sous-jacentes et/ou de la dégradation du crédit des émetteurs des obligations convertibles détenues par l'OPCVM, la valeur liquidative pourra baisser. Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) : le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Risque lié aux obligations subordonnées privées : Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: l'OPC qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur. Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. (Ici ce risque est accessoire). Risque de marché : il s'agit du risque de dépréciation des actions ou des indices auxquels le portefeuille est exposé (ce risque est limité à 10% de l'actif). Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire) : Il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Risque actions (accessoire) : Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Les actions sous-jacentes des obligations convertibles et assimilées, les actions détenues en direct dans le portefeuille ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative pourra baisser. Risque de liquidité (accessoire) : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Risque lié aux actions et obligations non cotées (accessoire) : Ces titres présentent, d'une part, un risque de liquidité en raison de l'absence de marché actif et de la nature des émetteurs qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance; d'autre part, ces titres présentent un risque de valorisation en l'absence de cotations et de références de marchés permettant de les encadrer précisément. Ainsi, le fait de ne pouvoir céder ces titres dans les délais et aux prix initialement envisagés pourra impacter négativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (marginal) : cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Le recours possible à certains effets de levier est intégré dans les risques définis ci-dessus.

La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus : La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient. Pour le FCP AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP. Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion ([www.amundi.com](http://www.amundi.com)). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.

Date de mise à jour du prospectus : 31 octobre 2023.

## NOM OPC : AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours. Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus. En application de l'article L.214-8-7 du Code monétaire et financier, le rachat par le fonds de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. Lorsque l'actif net du fonds est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué. En application des articles L.214-8-7 du Code monétaire et financier et 411-20-1 du Règlement général de l'AMF, la société de gestion peut décider de plafonner les rachats quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs ou du public le commande. Le dispositif pourra être déclenché par la société de gestion dès lors qu'un seuil (rachat net divisé par actif net) prédéfini dans le prospectus est atteint. Dans le cas où les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider de ne pas déclencher le dispositif de plafonnement des rachats, et par conséquent d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats dépend de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP et est déterminée dans le prospectus. Les ordres de rachat non exécutés sur une valeur liquidative seront automatiquement reportés sur la prochaine date de centralisation. Des conditions de souscription minimale pourront être fixées selon les modalités prévues par le prospectus. Le fonds peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L.214-8-7 du Code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision du fonds ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tout moyen précise les raisons exactes de ces modifications. Clauses résultant de la loi Américaine « Dodd Franck » : La société de gestion peut restreindre ou empêcher la détention directe ou indirecte des parts du FCP par toute personne qualifiée de « Personne non Eligible » au sens ci-après. Une Personne non Eligible est : - une « U.S. Person » telle que définie par la réglementation américaine « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission (« SEC »); ou- toute autre personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. A cette fin, la société de gestion du FCP peut : (i) refuser d'émettre toute part dès lors qu'il apparaît qu'une telle émission aurait ou pourrait avoir pour effet que les dites parts soient directement ou indirectement détenues par ou au bénéfice d'une Personne non Eligible ; (ii) à tout moment requérir d'une personne ou entité dont le nom apparaît sur le registre des porteurs de parts que lui soit fournie toute information, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur, qu'elle estimerait nécessaire aux fins de déterminer si le bénéficiaire effectif des parts est ou non une Personne non Eligible; et (iii) procéder, après un délai raisonnable, au rachat forcé de toutes les [parts / actions] détenues par un porteur lorsqu'il lui apparaît que ce dernier est (a) une Personne non Eligible et, (b) qu'elle est seule ou conjointement, le bénéficiaire effectif des parts. Pendant ce délai, le bénéficiaire effectif [des parts / actions] pourra présenter ses observations à l'organe compétent. Clauses résultant de la loi Américaine « Dodd Franck » :

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

La société de gestion peut restreindre ou empêcher la détention directe ou indirecte des parts/actions de l'OPC par toute personne qualifiée de « Personne non Eligible » au sens ci-après.

Une Personne non Eligible est :

- une « U.S. Person » telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission (« SEC »); ou- toute autre personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis la société de gestion de l'OPC, faire subir un dommage à l'OPC qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

A cette fin, la société de gestion de l'OPC peut :

(i) refuser d'émettre toute part/action dès lors qu'il apparaît qu'une telle émission aurait ou pourrait avoir pour effet que les dites parts/actions soient directement ou indirectement détenues par ou au bénéfice d'une Personne non Eligible ; (ii) à tout moment requérir d'une personne ou entité dont le nom apparaît sur le registre des porteurs de parts/actions que lui soit fournie toute information, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur, qu'elle estimerait nécessaire aux fins de déterminer si le bénéficiaire effectif des parts/actions est ou non une Personne non Eligible; et (iii) procéder, après un délai raisonnable, au rachat forcé de toutes les parts/actions détenues par un porteur lorsqu'il lui apparaît que ce dernier est (a) une Personne non Eligible et, (b) qu'elle est seule ou conjointement, le bénéficiaire effectif des parts/actions. Pendant ce délai, le bénéficiaire effectif des parts/actions pourra présenter ses observations à l'organe compétent.

Date de la mise à jour du règlement : 31 octobre 2023.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Informations spécifiques

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode choisie de calcul du ratio du risque global :
  - Méthode VaR relative
  - Le pas de calcul est quotidien, les résultats sont présentés annualisés (racine du temps).
  - L'intervalle de calcul proposé est 95% et le 99%.
  - La profondeur d'historique est de 1 an , 259 scénarios et va du 31/12/2022 au 31/12/2023.

- VAR 95 :
  - Maximum : 1,12
  - Minimum : 0,79
  - Moyenne : 0,93

- VAR 99 :
  - Maximum : 1,22
  - Minimum : 0,88
  - Moyenne : 0,98

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 44,05.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Politique de Rémunérations

### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### 1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

### 1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions**<sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
  - charbon thermique<sup>7</sup>,
  - hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
  - tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).
- Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

---

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- **Armement nucléaire**

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

**Certification du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.09.24 16:27:53 +0200



# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Comptes annuels

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>308 714 668,75</b>	<b>339 453 489,66</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>2 876 724,04</b>	<b>25 342 453,87</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 876 724,04	25 342 453,87
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>278 618 890,48</b>	<b>218 279 318,90</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	278 618 890,48	218 279 318,90
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>1 491 881,01</b>	<b>3 010 662,88</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	1 491 881,01	3 010 662,88
Titres de créances négociables	1 491 881,01	3 010 662,88
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>15 424 593,34</b>	<b>33 238 295,27</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	15 424 593,34	33 238 295,27
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>9 061 107,43</b>	<b>56 005 428,63</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	9 061 107,43	56 005 428,63
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1 241 472,45</b>	<b>3 577 330,11</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 241 472,45	3 577 330,11
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>973 735,10</b>	<b>4 449 402,62</b>
Opérations de change à terme de devises		3 548 915,04
Autres	973 735,10	900 487,58
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 409 806,51</b>	<b>17 093 633,16</b>
Liquidités	2 409 806,51	17 093 633,16
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>312 098 210,36</b>	<b>360 996 525,44</b>

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	321 104 491,09	279 688 670,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	5 489 603,10	6 831 038,63
Report à nouveau (a)	1 994,37	2 897,36
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-33 255 295,44	-4 380 879,54
Résultat de l'exercice (a,b)	1 515 034,38	590 420,45
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>294 855 827,50</b>	<b>282 732 147,57</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>12 690 515,29</b>	<b>57 801 106,01</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	10 969 647,12	54 031 954,07
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	100,00	0,01
Autres opérations temporaires	10 969 547,12	54 031 954,06
Instruments financiers à terme	1 720 868,17	3 769 151,94
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 241 472,40	3 577 330,00
Autres opérations	479 395,77	191 821,94
<b>DETTES</b>	<b>2 869 201,55</b>	<b>20 463 271,86</b>
Opérations de change à terme de devises		3 785 970,46
Autres	2 869 201,55	16 677 301,40
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 682 666,02</b>	
Concours bancaires courants	1 682 666,02	
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>312 098 210,36</b>	<b>360 996 525,44</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323		76 113 240,00
XEUR FOAT EUR 0323		18 840 400,00
EURO BOBL 0323		6 134 750,00
XEUR FGBX BUX 0323		540 960,00
EURO BUND 0324	3 567 720,00	
EURO-OAT 0324	7 233 050,00	
EURO BTP 0324	9 412 850,00	
XEUR FGBX BUX 0324	8 078 040,00	
US 10Y ULT 0324	3 311 894,61	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUROPE S36 V1	3 000 000,00	3 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S36		2 000 000,00
ITRAXX EUROPE S36 V1	12 000 000,00	12 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S36	1 973 320,00	
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0323		945 990,00
XEUR FBTP BTP 0323		1 633 800,00
FGBL BUND 10A 0323		49 051 170,00
TU CBOT UST 2 0324	11 743 616,48	
SHORT EUR-BTP 0324	1 173 150,00	
EURO BOBL 0324	5 009 760,00	
EURO SCHATZ 0324	77 351 670,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	140 227,42	93 166,11
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 972 863,50	3 193 936,25
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	120 909,16	158 377,92
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>4 234 000,08</b>	<b>3 445 480,28</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	109 661,38	78 672,28
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	19 305,81	42 080,94
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>128 967,19</b>	<b>120 753,22</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>4 105 032,89</b>	<b>3 324 727,06</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 569 468,90	2 718 832,96
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 535 563,99</b>	<b>605 894,10</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-20 529,61	-15 473,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 515 034,38</b>	<b>590 420,45</b>

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Annexes aux comptes annuels

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

CDS : Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spreads de crédit alimentée par KONDOR.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010107169 - Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES D : Taux de frais maximum de 0,96%.

FR0013463171 - Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES PM-C : Taux de frais maximum de 0,96%.

FR0010093724 - Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES C : Taux de frais maximum de 0,96%.

## **Swing pricing**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES PM-C	Capitalisation	Capitalisation

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>282 732 147,57</b>	<b>354 536 158,27</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 562 125,94	7 500 854,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-19 256 831,33	-24 079 230,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 709 274,67	2 305 704,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-36 304 740,61	-9 515 610,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 702 171,54	17 205 837,32
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-8 425 164,41	-14 250 164,22
Frais de transactions	-444 410,54	-299 655,88
Différences de change	277 246,26	-232 832,95
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	54 772 887,42	-50 048 342,32
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	10 022 266,86	-44 750 620,56
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	44 750 620,56	-5 297 721,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	94 231,12	-805 372,64
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 078 480,82	-1 172 711,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 172 711,94	367 339,30
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-98 674,12	-191 092,21
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 535 563,99	605 894,10
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>294 855 827,50</b>	<b>282 732 147,57</b>

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 019 529,69	0,68
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	276 599 360,79	93,81
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>278 618 890,48</b>	<b>94,49</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	1 491 881,01	0,51
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>1 491 881,01</b>	<b>0,51</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Crédit	16 973 320,00	5,76
Taux	31 603 554,61	10,71
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>48 576 874,61</b>	<b>16,47</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Taux	95 278 196,48	32,31
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>95 278 196,48</b>	<b>32,31</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	276 599 360,79	93,81			2 019 529,69	0,68		
Titres de créances	1 491 881,01	0,51						
Opérations temporaires sur titres	9 088 328,46	3,08						
Comptes financiers							2 409 806,51	0,82
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	7 900 999,90	2,68			191 823,18	0,07		
Comptes financiers							1 682 666,02	0,57
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	31 603 554,61	10,72						
Autres opérations	95 278 196,48	32,31						

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			6 863 553,04	2,33	19 097 090,95	6,48	44 146 448,77	14,97	208 511 797,72	70,72
Titres de créances					1 491 881,01	0,51				
Opérations temporaires sur titres					731 052,99	0,25	196 746,97	0,07	8 160 528,50	2,77
Comptes financiers	2 409 806,51	0,82								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres					2 143 511,20	0,73	1 364 818,52	0,46	4 584 493,36	1,55
Comptes financiers	1 682 666,02	0,57								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture									31 603 554,61	10,72
Autres opérations					90 268 436,48	30,61	5 009 760,00	1,70		

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 NOK		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	1 284 508,09	0,44						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres							130,66	
Créances	126 508,31	0,04						
Comptes financiers	32 871,34	0,01	529,80		394,81		27,56	
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres	1 284 508,09	0,44						
Dettes							65,33	
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	3 311 894,61	1,12						
Autres opérations	11 743 616,48	3,98						

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	694 162,01
	Collatéraux	270 000,00
	Autres créances	9 573,09
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>973 735,10</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	247 896,77
	Collatéraux	2 375 983,00
	Autres dettes	245 321,78
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 869 201,55</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 895 466,45</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	48 415,016	8 487 416,98
Parts rachetées durant l'exercice	-81 874,344	-14 380 417,13
Solde net des souscriptions/rachats	-33 459,328	-5 893 000,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 336 735,181	
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	957,680	74 708,96
Parts rachetées durant l'exercice	-62 737,754	-4 876 414,20
Solde net des souscriptions/rachats	-61 780,074	-4 801 705,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	576 607,574	
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES PM-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES PM-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 142 896,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES D</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	426 571,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES PM-C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			8 639 896,17
	XS2067135421	ACAFP 0 3/8 10/21/25	858 871,43
	XS2388378981	BANCO NTANDER 3.625% PERP	749 741,48
	XS2626699982	BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	642 024,23
	FR0013516184	CA 1.625% 05-06-30 EMTN	1 171 309,14
	FR0013533999	CA 4.0% PERP	93 362,66
	FR001400M4O2	CA 4.375% 27-11-33 EMTN	1 899 036,12
	FR001400F067	CA 7.25% PERP EMTN	1 168 454,88
	FR0013523602	CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	621 250,72
	FR0013312154	CASA ASSURANCES 2.625% 29-01-48	286 709,78
	FR001400KSZ7	CASA ASSURANCES 5.875% 25-10-33	444 176,66
	FR0012222297	CRED AGRI ASSU 4.5% PERP	704 959,07
TCN			
OPC			15 424 593,34
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	1 551 470,68
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	3 822 495,58
	FR0010538025	AMUNDI LCR COVERED BOND EUROPE Part I-C	4 330 104,83
	LU1892246130	PI Solutions SICAV - European Credit Continuum part J2	1 247 278,14
	FR0013155934	PORTFOLIO HQLA 1 - I C	4 473 244,11
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>24 064 489,51</b>

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1 994,37	2 897,36
Résultat	1 515 034,38	590 420,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>1 517 028,75</b>	<b>593 317,81</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 271 573,03	488 967,66
<b>Total</b>	<b>1 271 573,03</b>	<b>488 967,66</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	242 175,18	102 142,02
Report à nouveau de l'exercice	3 280,01	2 207,89
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>245 455,19</b>	<b>104 349,91</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	576 607,574	638 387,648
Distribution unitaire	0,42	0,16
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES PM-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,53	0,24
<b>Total</b>	<b>0,53</b>	<b>0,24</b>

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 489 603,10	6 831 038,63
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-33 255 295,44	-4 380 879,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-27 765 692,34</b>	<b>2 450 159,09</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-27 909 268,06	-3 627 621,04
<b>Total</b>	<b>-27 909 268,06</b>	<b>-3 627 621,04</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	143 585,88	6 077 781,35
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>143 585,88</b>	<b>6 077 781,35</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES PM-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-10,16	-1,22
<b>Total</b>	<b>-10,16</b>	<b>-1,22</b>

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>372 877 912,37</b>	<b>378 183 782,95</b>	<b>354 536 158,27</b>	<b>282 732 147,57</b>	<b>294 855 827,50</b>
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES C en EUR</b>					
Actif net	299 544 249,65	306 979 703,13	290 814 525,15	234 203 361,63	247 477 740,51
Nombre de titres	1 481 809,702	1 460 723,600	1 431 038,676	1 370 194,509	1 336 735,181
Valeur liquidative unitaire	202,14	210,15	203,21	170,92	185,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,92	8,48	1,27	-2,64	-20,87
Capitalisation unitaire sur résultat	1,67	1,20	0,62	0,35	0,95
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES D en EUR</b>					
Actif net	73 333 662,72	71 203 977,15	63 721 533,49	48 528 701,93	47 377 995,68
Nombre de titres	801 296,508	754 862,237	702 707,374	638 387,648	576 607,574
Valeur liquidative unitaire	91,51	94,32	90,68	76,01	82,16
+/- values nettes unitaire non distribuées	6,31	10,13	10,70	9,52	0,24
Distribution unitaire sur résultat	0,76	0,54	0,28	0,16	0,42
Crédit d'impôt unitaire					
<b>Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES PM-C en EUR</b>					
Actif net		102,67	99,63	84,01	91,31
Nombre de titres		1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire		102,67	99,63	84,01	91,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		3,73	0,58	-1,22	-10,16
Capitalisation unitaire sur résultat		0,80	0,48	0,24	0,53

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE 2.625% PERP	EUR	600 000	461 898,46	0,15
BAYER LAND BK 1.0% 23-09-31	EUR	300 000	260 189,42	0,08
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	6 600 000	3 693 030,00	1,26
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	EUR	10 000 000	10 479 397,95	3,55
CMZB FRANCFORT 1.375% 29-12-31	EUR	1 600 000	1 434 506,62	0,49
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	300 000	319 501,96	0,11
DBR 0 08/15/30	EUR	3 300 000	2 920 698,00	1,00
EON SE 3.875% 12-01-35 EMTN	EUR	600 000	647 136,35	0,22
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 4.875% 17-03-25	EUR	750 000	781 257,53	0,26
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	EUR	800 000	773 152,18	0,27
KFW 0.01% 05-05-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 848 795,95	0,62
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 14-02-33	EUR	3 500 000	3 645 067,49	1,24
VOLKSWAGEN LEASING 4.5% 25-03-26	EUR	500 000	516 945,71	0,18
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	EUR	400 000	427 129,37	0,14
VONOVIA SE 5.0% 23-11-30 EMTN	EUR	100 000	106 305,40	0,03
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	200 000	187 892,62	0,07
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>28 502 905,01</b>	<b>9,67</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.85% 23-05-49	EUR	8 000 000	6 630 961,75	2,24
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	1 800 000	1 891 397,43	0,65
RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.375% 17-06-33	EUR	1 000 000	828 279,07	0,28
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	400 000	422 093,61	0,14
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>9 772 731,86</b>	<b>3,31</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	600 000	627 571,04	0,21
BELFIUS SANV 5.25% 19-04-33	EUR	300 000	318 136,01	0,11
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	8 300 000	7 504 506,46	2,54
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.75% 22-04-39	EUR	3 000 000	2 985 237,87	1,01
ELIA GROUP SANV 5.85% PERP	EUR	500 000	524 936,46	0,18
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	300 000	320 525,29	0,11
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	3 600 000	2 678 866,27	0,91
EUROPEAN UNION 0.45% 02-05-46	EUR	700 000	416 575,68	0,14
EUROPEAN UNION 1.25% 04-02-43	EUR	3 900 000	2 965 649,22	1,01
EUROPEAN UNION 2.625% 04-02-48	EUR	4 800 000	4 582 867,40	1,56
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	5 700 000	5 949 190,73	2,01
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	800 000	750 480,69	0,26
PROXIMUS 2.375% 04/24	EUR	1 500 000	1 519 894,34	0,52
PROXIMUS 4.125% 17-11-33 EMTN	EUR	700 000	750 977,76	0,25
VGP 1.625% 17-01-27	EUR	800 000	715 686,07	0,24
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>32 611 101,29</b>	<b>11,06</b>

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>DANEMARK</b>				
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-31	EUR	800 000	829 050,87	0,28
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>829 050,87</b>	<b>0,28</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.25% 14-09-28	EUR	1 100 000	1 158 637,70	0,39
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 3.75% 25-04-30	EUR	500 000	507 231,05	0,18
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	500 000	500 465,92	0,17
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	900 000	934 221,51	0,32
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	600 000	643 439,14	0,22
BANCO NTANDER 3.625% PERP	EUR	1 000 000	749 741,48	0,26
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	600 000	642 024,23	0,22
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	EUR	900 000	805 065,81	0,27
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 0.75% 22-06-29	EUR	800 000	696 386,56	0,24
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.05% 31-10-27	EUR	450 000	458 868,00	0,15
KUTXABANK 4.75% 15-06-27	EUR	1 600 000	1 670 209,01	0,57
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	14 900 000	10 041 825,28	3,40
TELEFONICA EMISIONES SAU 4.183% 21-11-33	EUR	800 000	845 100,08	0,28
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>19 653 215,77</b>	<b>6,67</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	600 000	549 430,18	0,19
ATT 4.3% 18-11-34	EUR	500 000	531 564,22	0,18
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>1 080 994,40</b>	<b>0,37</b>
<b>FINLANDE</b>				
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 0.875% 17-09-29	EUR	700 000	543 360,53	0,18
NESTE OYJ 3.875% 21-05-31 EMTN	EUR	1 400 000	1 459 514,59	0,50
NOKIA OYJ 4.375% 21-08-31 EMTN	EUR	600 000	613 619,24	0,21
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	3 000	3 133,52	
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>2 619 627,88</b>	<b>0,89</b>
<b>FRANCE</b>				
ACAFF 0 3/8 10/21/25	EUR	900 000	858 871,43	0,29
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	800 000	833 812,41	0,29
ARGAN 1.011% 17-11-26	EUR	300 000	268 583,98	0,09
ATOS SE 1.0% 12-11-29	EUR	400 000	219 019,13	0,07
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	800 000	623 359,49	0,21
BFCM 3.0% 11-09-25 EMTN	EUR	400 000	400 953,62	0,13
BNP 4.032 12/31/49	EUR	1 400 000	1 388 647,91	0,47
BNP PAR 0.5% 30-05-28 EMTN	EUR	1 600 000	1 454 774,62	0,49
BNP PAR 4.25% 13-04-31 EMTN	EUR	2 100 000	2 238 973,52	0,76
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	1 600 000	1 668 194,97	0,57
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	1 200 000	1 285 194,88	0,44
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	2 400 000	2 203 622,04	0,75
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	100 000	109 155,89	0,04
BPCECB 0.01 05/27/30	EUR	500 000	419 433,33	0,15

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPIFRANCE 3.125% 25-05-33 EMTN	EUR	2 800 000	2 933 856,14	0,99
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	1 200 000	1 171 309,14	0,40
CA 4.0% PERP	EUR	100 000	93 362,66	0,03
CA 4.375% 27-11-33 EMTN	EUR	1 800 000	1 899 036,12	0,64
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	1 100 000	1 168 454,88	0,39
CADES 0.0% 25-02-26	EUR	1 800 000	1 701 774,00	0,58
CADES 0.6% 25-11-29	EUR	600 000	537 403,43	0,18
CADES 2.875% 25-05-27 EMTN	EUR	2 800 000	2 876 984,09	0,97
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 452 876,39	0,50
CADES 3.0% 25-11-31 EMTN	EUR	2 900 000	2 986 207,97	1,01
CARMILA 1.625% 30-05-27	EUR	600 000	561 408,85	0,19
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	1 300 000	1 365 043,66	0,46
CARREFOUR 2.375% 30-10-29 EMTN	EUR	100 000	96 437,43	0,04
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	600 000	640 172,25	0,22
CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	EUR	700 000	621 250,72	0,21
CASA ASSURANCES 2.625% 29-01-48	EUR	300 000	286 709,78	0,10
CASA ASSURANCES 5.875% 25-10-33	EUR	400 000	444 176,66	0,15
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	700 000	614 603,63	0,21
CNP ASSURANCES 4.0% PERP	EUR	500 000	499 596,82	0,17
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	700 000	728 676,95	0,25
CRED AGRI ASSU 4.5% PERP	EUR	700 000	704 959,07	0,24
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29	EUR	1 100 000	1 063 729,57	0,36
DEXIA MUN 3.5% 20-03-29 EMTN	EUR	400 000	415 611,80	0,14
EDF 1.0% 13-10-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 424 867,21	0,48
EDF 3.0% PERP	EUR	200 000	183 236,99	0,06
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	800 000	818 163,29	0,27
EDF 4.75% 12-10-34 EMTN	EUR	2 000 000	2 182 873,12	0,74
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	200 000	219 921,55	0,08
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	800 000	826 554,57	0,28
ELO GROUP 4.875% 08-12-28 EMTN	EUR	800 000	795 732,50	0,27
ENGIE 1.5% PERP	EUR	900 000	795 830,80	0,27
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	EUR	400 000	414 848,96	0,14
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	20 000 000	12 573 592,90	4,27
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	15 850 000	13 925 195,92	4,72
ICADE 0.625% 18-01-31	EUR	300 000	238 806,96	0,08
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	600 000	638 034,00	0,22
L OREAL S A 0.875% 29-06-26	EUR	500 000	479 355,20	0,16
ORANGE 2.375% PERP	EUR	500 000	495 765,48	0,17
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	500 000	543 553,71	0,19
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	100 000	104 436,14	0,03
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	1 150 000	1 241 915,86	0,42
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA 2.625% 18-02-30	EUR	500 000	497 304,08	0,17
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 07-12-31	EUR	1 000 000	1 034 090,65	0,35
SG 0.875% 22-09-28	EUR	800 000	728 836,02	0,25

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	1 300 000	1 352 881,14	0,46
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	1 100 000	1 175 956,85	0,40
SNCF EPIC 0.625% 17-04-30 EMTN	EUR	1 700 000	1 499 139,19	0,51
SOCIETE GENERALE	EUR	1 300 000	1 221 750,20	0,41
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27	EUR	1 600 000	1 629 946,89	0,55
SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33	EUR	2 600 000	2 754 833,37	0,94
SUEZ SACA 4.5% 13-11-33 EMTN	EUR	300 000	322 161,83	0,11
SUEZ SACA 5.0% 03-11-32 EMTN	EUR	300 000	334 553,95	0,11
UNEDIC 3.125% 25-04-33 EMTN	EUR	300 000	318 588,43	0,11
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	1 300 000	1 342 722,77	0,45
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	600 000	652 596,00	0,22
VINCI 0.0000010% 27-11-28 EMTN	EUR	300 000	263 742,92	0,09
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>91 868 028,68</b>	<b>31,16</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 010 872,75	0,34
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	400 000	421 335,34	0,15
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	700 000	732 158,94	0,25
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	300 000	320 593,44	0,11
BK IRELAND GROUP 5.0% 04-07-31	EUR	700 000	764 986,21	0,25
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	1 500 000	1 427 241,27	0,48
IRELAND GOVERNMENT BOND 3.0% 18-10-43	EUR	950 000	991 925,06	0,34
JOHNSON CONTROLS INTL 4.25% 22-05-35	EUR	800 000	869 722,39	0,30
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.375% 06-03-29	EUR	700 000	734 252,95	0,25
ZURNVX 1 3/4 09/16/24	EUR	600 000	594 079,62	0,20
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>7 867 167,97</b>	<b>2,67</b>
<b>ITALIE</b>				
ASS GENERALI 5.272% 12-09-33	EUR	600 000	643 587,62	0,22
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	EUR	400 000	440 868,25	0,15
ASTM 1.0% 25-11-26 EMTN	EUR	500 000	467 297,07	0,16
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	2 100 000	2 174 445,01	0,74
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	900 000	971 665,41	0,33
BANCO BPM 6.0% 14-06-28 EMTN	EUR	700 000	756 855,76	0,25
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	200 000	215 193,78	0,07
ENEL 6.625% PERP EMTN	EUR	400 000	438 439,83	0,15
ENI 2.0% PERP	EUR	600 000	556 420,37	0,18
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 3.75% 14-04-27	EUR	400 000	414 877,81	0,14
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 4.125% 23-05-29	EUR	2 900 000	3 056 771,08	1,04
FINEBANK BANCA FINE 0.5% 21-10-27	EUR	1 000 000	913 170,44	0,31
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	400 000	362 967,68	0,12
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	EUR	800 000	866 479,67	0,30
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	1 350 000	1 452 644,22	0,49
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	400 000	444 229,15	0,16
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	17 600 000	11 205 022,69	3,80
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	8 800 000	9 057 420,92	3,07

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	EUR	5 700 000	5 983 018,55	2,03
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	2 200 000	2 153 328,50	0,73
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.0% 17-07-29	EUR	7 000	6 287,41	
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.625% 07-02-29	EUR	400 000	436 547,48	0,15
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	600 000	625 831,82	0,21
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	1 000 000	983 571,86	0,33
UNICREDIT 4.6% 14-02-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 050 267,94	0,35
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	750 000	800 374,12	0,28
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>46 477 584,44</b>	<b>15,76</b>
<b>JAPON</b>				
EAST JAPAN RAILWAY 4.389% 05-09-43	EUR	500 000	551 169,18	0,19
NTT FINANCE 0.082% 13-12-25	EUR	600 000	565 468,17	0,19
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>1 116 637,35</b>	<b>0,38</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI LEVERAGED LOANS EUROPE 2018 AUTRE V+0.0% 28-06-24 EMT	EUR	1 100 000	1 074 046,61	0,36
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT 0.0% 15-05-28	EUR	700 000	631 585,58	0,21
SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22-09-31	EUR	100 000	78 853,45	0,03
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 784 485,64</b>	<b>0,60</b>
<b>MEXIQUE</b>				
NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28	EUR	400 000	359 747,85	0,12
<b>TOTAL MEXIQUE</b>			<b>359 747,85</b>	<b>0,12</b>
<b>NORVEGE</b>				
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-26	EUR	1 000 000	1 007 912,15	0,34
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-31	EUR	1 200 000	1 211 193,73	0,41
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>2 219 105,88</b>	<b>0,75</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	800 000	861 008,05	0,29
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	400 000	403 095,96	0,14
ADECCO INTL FINANCIAL 1.0% 21-03-82	EUR	7 000	6 150,32	
ALLIANDER 3.25% 13-06-28 EMTN	EUR	600 000	623 070,00	0,21
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	800 000	812 478,62	0,28
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.296% 22-11-28	EUR	1 400 000	1 448 802,95	0,50
DE BAHN FIN 1.6% PERP	EUR	100 000	85 039,39	0,03
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.625% 15-07-25	EUR	600 000	570 456,83	0,19
ENBW INTL FINANCE 3.85% 23-05-30	EUR	890 000	921 791,38	0,31
ENBW INTL FINANCE 4.3% 23-05-34	EUR	600 000	637 781,37	0,22
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.625% 24-07-25	EUR	1 100 000	980 559,58	0,34
ING GROEP NV 1.625% 26-09-29	EUR	1 000 000	979 724,84	0,33
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	1 400 000	1 388 166,76	0,47
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	600 000	611 545,82	0,20
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.5% 04-04-28	EUR	270 000	282 824,87	0,10
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.5% 30-05-26	EUR	1 250 000	1 289 572,15	0,43
NEDER GASU 3.875% 22-05-33	EUR	290 000	306 888,67	0,10

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NN GROUP NV E3R+1.0% 03-11-43	EUR	700 000	753 659,90	0,25
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	300 000	310 609,94	0,11
SARTORIUS FINANCE BV 4.375% 14-09-29	EUR	300 000	314 990,64	0,10
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26	EUR	400 000	407 176,67	0,14
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	700 000	763 793,12	0,26
TENNET HOLDING BV 1.625% 17-11-26	EUR	1 300 000	1 277 136,42	0,43
TENNET HOLDING BV 2.995% PERP	EUR	700 000	709 914,39	0,24
TENNET HOLDING BV 3.875% 28-10-28	EUR	900 000	946 186,56	0,33
UPJOHN FINANCE BV 1.023% 23-06-24	EUR	200 000	198 027,72	0,07
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	400 000	433 142,22	0,14
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>18 323 595,14</b>	<b>6,21</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	600 000	625 257,82	0,20
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	1 000 000	965 985,84	0,33
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	100 000	104 849,45	0,04
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	400 000	432 037,72	0,14
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>2 128 130,83</b>	<b>0,71</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	500 000	524 178,95	0,18
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>524 178,95</b>	<b>0,18</b>
<b>SLOVENIE</b>				
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 0.125% 01-07-31	EUR	1 300 000	1 071 958,12	0,36
<b>TOTAL SLOVENIE</b>			<b>1 071 958,12</b>	<b>0,36</b>
<b>SUEDE</b>				
AUTOLIV 4.25% 15-03-28 EMTN	EUR	600 000	636 167,41	0,22
VATTENFALL AB 3.25% 18-04-24	EUR	540 000	551 024,07	0,19
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 187 191,48</b>	<b>0,41</b>
<b>SUISSE</b>				
EUROFIMA EUROPÄISCHE GESELLSCHAFT FUER 3.125% 30-03-33	EUR	500 000	528 627,99	0,18
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>528 627,99</b>	<b>0,18</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>270 526 067,40</b>	<b>91,74</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>270 526 067,40</b>	<b>91,74</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
UNIO NAT INTE 0.1% 25-11-26	EUR	1 600 000	1 491 881,01	0,51
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 491 881,01</b>	<b>0,51</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 491 881,01</b>	<b>0,51</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>1 491 881,01</b>	<b>0,51</b>

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	15,044	1 551 470,68	0,52
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	EUR	3,698	3 822 495,58	1,31
AMUNDI LCR COVERED BOND EUROPE Part I-C	EUR	249,755	4 330 104,83	1,47
PORTFOLIO HQLA 1 - I C	EUR	452,599	4 473 244,11	1,52
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>14 177 315,20</b>	<b>4,82</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
PI Solutions SICAV - European Credit Continuum part J2	EUR	222	1 247 278,14	0,42
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 247 278,14</b>	<b>0,42</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>15 424 593,34</b>	<b>5,24</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>15 424 593,34</b>	<b>5,24</b>
<b>Titres reçus en garantie</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	5 148	42 347,45	0,01
ELEC DE PORTUGAL	EUR	572 383	2 607 204,57	0,89
ENAGAS SA	EUR	3 718	56 755,27	0,02
REPSOL	EUR	4 163	55 992,35	0,02
TELEFONICA SA	EUR	16 071	56 794,91	0,02
UNICREDIT SPA	EUR	2 346	57 629,49	0,02
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 876 724,04</b>	<b>0,98</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.6% 15-08-33	EUR	3 299 088	3 503 452,16	1,18
E.ETAT 6%94-25 OAT	EUR	1 820 892	1 951 688,02	0,66
GOLD SACH GR L3RUSD+1.17% 15-05-26	USD	209 000	191 823,18	0,07
HCA 5.625% 01-09-28	USD	1 157 000	1 092 684,91	0,37
NORDEA BK PUBL 1.125% 27-09-27	EUR	287 000	272 133,61	0,09
REGION WALLONNE 2.875% 14-01-38	EUR	1 100 000	1 081 041,20	0,37
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>8 092 823,08</b>	<b>2,74</b>
<b>TOTAL Titres reçus en garantie</b>			<b>10 969 547,12</b>	<b>3,72</b>
<b>Dettes représentatives des titres reçus en garantie</b>			<b>-10 969 547,12</b>	<b>-3,72</b>
<b>Créance représentative de titres prêtés</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
VONOVIA SE 5.0% 23-11-30 EMTN	EUR	300 000	318 916,19	0,11
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>318 916,19</b>	<b>0,11</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	287 000	299 773,86	0,10
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>299 773,86</b>	<b>0,10</b>

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>FRANCE</b>				
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	1 700 000	1 855 650,18	0,63
BPCECB 0.01 05/27/30	EUR	1 000 000	838 866,66	0,28
CA 4.0% PERP	EUR	1 400 000	1 307 077,20	0,45
CA HOME LOAN 3.25% 08-06-33	EUR	600 000	627 253,31	0,21
CARREFOUR 2.375% 30-10-29 EMTN	EUR	200 000	192 874,87	0,07
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	600 000	659 764,64	0,22
ICADE 0.625% 18-01-31	EUR	100 000	79 602,32	0,02
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	700 000	731 052,99	0,25
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 292 142,17</b>	<b>2,13</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	EUR	100 000	91 897,52	0,03
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>91 897,52</b>	<b>0,03</b>
<b>ITALIE</b>				
ASS GENERALI 5.272% 12-09-33	EUR	200 000	214 529,21	0,07
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	400 000	444 229,15	0,15
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.0% 17-07-29	EUR	677 000	608 082,82	0,21
UNICREDIT 4.6% 14-02-30 EMTN	EUR	100 000	105 026,79	0,04
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 371 867,97</b>	<b>0,47</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ADECCO INTL FINANCIAL 1.0% 21-03-82	EUR	693 000	608 881,30	0,21
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>608 881,30</b>	<b>0,21</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	100 000	104 849,45	0,03
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>104 849,45</b>	<b>0,03</b>
<b>TOTAL Créance représentative de titres prêtés</b>			<b>9 088 328,46</b>	<b>3,08</b>
<b>Indemnités sur titres prêtés</b>			-27 221,03	-0,01
<b>Indemnités sur titres empruntés</b>			-100,00	
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO BOBL 0324	EUR	42	47 440,00	0,01
EURO BTP 0324	EUR	-79	-267 810,00	-0,09
EURO BUND 0324	EUR	-26	-81 850,00	-0,02
EURO-OAT 0324	EUR	-55	-217 800,00	-0,07
EURO SCHATZ 0324	EUR	726	475 705,00	0,16
SHORT EUR-BTP 0324	EUR	11	7 810,00	
TU CBOT UST 2 0324	USD	63	111 432,35	0,04
US 10Y ULT 0324	USD	-31	-158 732,40	-0,05
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	-57	-515 280,00	-0,18
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-599 085,05</b>	<b>-0,20</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-599 085,05</b>	<b>-0,20</b>

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Credit Default Swap</b>				
ITRAXX EUROPE S36 V1	EUR	-3 000 000	-59 298,30	-0,02
ITRAXX EUROPE S36 V1	EUR	-12 000 000	-237 193,20	-0,08
ITRAXX EUR XOVER S36	EUR	-1 973 320	-182 904,27	-0,07
<b>TOTAL Credit Default Swap</b>			<b>-479 395,77</b>	<b>-0,17</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>-479 395,77</b>	<b>-0,17</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-1 078 480,82</b>	<b>-0,37</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	52 250,05	47 300,10	0,02
APPEL MARGE CACEIS	EUR	551 785	551 785,00	0,19
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>599 085,10</b>	<b>0,21</b>
<b>Créances</b>			<b>973 735,10</b>	<b>0,33</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 869 201,55</b>	<b>-0,98</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>727 140,49</b>	<b>0,25</b>
<b>Actif net</b>			<b>294 855 827,50</b>	<b>100,00</b>

Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES D	EUR	576 607,574	82,16
Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES PM-C	EUR	1,000	91,31
Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES C	EUR	1 336 735,181	185,13

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	242 175,18	EUR	0,42	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	242 175,18	EUR	0,42	EUR

# OPCVM AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

**Annexe(s)**

## Produit

# AMUNDI OBLIG EURO

### FR0010107169 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI OBLIG EURO, un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI OBLIG EURO, vous investissez dans des obligations majoritairement de la zone Euro.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance sur 3 ans supérieure à son indice de référence Barclays Euro Aggregate (coupons réinvestis), représentatif du marché obligataire moyen terme de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne à hauteur de 50% minimum des obligations privées et publiques émises en euros de « bonne qualité » selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de S&P et/ou jugée équivalente par la Société de gestion.

La fourchette de sensibilité est de 0 à 10.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion

intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI OBLIG EURO.

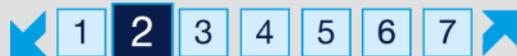
**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 3 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 3 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 année(s)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 130	€7 810
	Rendement annuel moyen	-28,7%	-7,9%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 290	€8 260
	Rendement annuel moyen	-17,1%	-6,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 030	€10 540
	Rendement annuel moyen	0,3%	1,8%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€11 240	€12 080
	Rendement annuel moyen	12,4%	6,5%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI OBLIG EURO.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€203	€432
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	2,0%	1,4%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,17% % avant déduction des coûts et de 1,77% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,99% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	98 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions de performance</b>	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 3 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de AMUNDI OBLIG EURO conformément au prospectus de AMUNDI OBLIG EURO.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI OBLIG EURO

### FR0010093724 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI OBLIG EURO, un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI OBLIG EURO, vous investissez dans des obligations majoritairement de la zone Euro.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance sur 3 ans supérieure à son indice de référence Barclays Euro Aggregate (coupons réinvestis), représentatif du marché obligataire moyen terme de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne à hauteur de 50% minimum des obligations privées et publiques émises en euros de « bonne qualité » selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de S&P et/ou jugée équivalente par la Société de gestion.

La fourchette de sensibilité est de 0 à 10.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion

intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI OBLIG EURO.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI OBLIG EURO.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 3 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 3 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 année(s)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 130	€7 810
	Rendement annuel moyen	-28,7%	-7,9%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 290	€8 260
	Rendement annuel moyen	-17,1%	-6,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 030	€10 540
	Rendement annuel moyen	0,3%	1,8%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€11 240	€12 080
	Rendement annuel moyen	12,4%	6,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€203	€432
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	2,0%	1,4%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,17% % avant déduction des coûts et de 1,77% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,99% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	98 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions de performance</b>	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 3 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de AMUNDI OBLIG EURO conformément au prospectus de AMUNDI OBLIG EURO.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI OBLIG EURO - PM

FR0013463171 - Devise : EUR

*Ce Fonds est agréé en France.*

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.*

*AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.*

*Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou appeler le +33 143233030.*

*Ce document a été publié le 26/01/2023.*

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI OBLIG EURO, un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI OBLIG EURO, vous investissez dans des obligations majoritairement de la zone Euro.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance sur 3 ans supérieure à son indice de référence Barclays Euro Aggregate (coupons réinvestis), représentatif du marché obligataire moyen terme de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne à hauteur de 50% minimum des obligations privées et publiques émises en euros de « bonne qualité » selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de S&P et/ou jugée équivalente par la Société de gestion.

La fourchette de sensibilité est de 0 à 10.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion

intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI OBLIG EURO.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 3 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 3 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 année(s)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€6 480	€7 100
	Rendement annuel moyen	-35,2%	-10,8%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 560	€7 580
	Rendement annuel moyen	-24,4%	-8,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 140	€9 570
	Rendement annuel moyen	-8,6%	-1,5%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 210	€10 960
	Rendement annuel moyen	2,1%	3,1%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI OBLIG EURO.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€1 125	€1 406
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	11,4%	4,9%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,49% % avant déduction des coûts et de -1,45% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	121 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions de performance</b>	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 3 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de AMUNDI OBLIG EURO conformément au prospectus de AMUNDI OBLIG EURO.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES

Identifiant d'entité juridique :  
9695001PT4PFKHZUHW89

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_

\* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **90,50 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **85% BLOOMBERG EURO AGGREGATE (E) + 10% ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 5% ICE BOFA EURO HIGH YIELD INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de

marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit a maintenu une proportion de son allocation, au moins égale à l'engagement mentionné dans le prospectus, investie dans des obligations vertes.

L'objectif des obligations vertes est de financer des projets qui génèrent un impact positif et mesurable sur l'environnement. L'indicateur clé mesurant l'impact des obligations vertes est le "Tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an". Au-delà de l'analyse financière quantitative et qualitative des obligations susceptibles de composer le portefeuille, le processus de sélection comprend une évaluation de la stratégie ESG au niveau de l'émetteur et une évaluation des obligations vertes suivant plusieurs points d'analyse :

1. Amundi a développé un système de notation ESG propriétaire basé sur une échelle de sept notes, allant de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. Tout émetteur noté G est exclu de tous les portefeuilles gérés activement d'Amundi. Nous mettons en œuvre la vérification de la notation ESG de l'émetteur et vérifions la conformité de la note aux critères du fonds concerné. Comme indiqué ci-dessus, les émetteurs notés G sur l'échelle de notation ESG d'Amundi ne sont pas éligibles à l'investissement. En cas de faiblesses, l'équipe ESG Research recherchera plus en détail toute controverse sur le pilier concerné (E, S et G).
2. Évaluation des obligations vertes en termes de :
  - i. Analyse du projet, via l'analyse de la localisation géographique des actifs, l'action sur les actifs, l'évaluation de tout impact supplémentaire du projet vert sur l'environnement, la biodiversité, les communautés locales ou d'autres aspects sociaux. (ne pas causer de préjudice important), l'alignement sur les normes de l'industrie (par exemple, l'alignement sur les principes des obligations vertes de l'Association internationale des marchés de capitaux, l'initiative des obligations climatiques, la taxinomie de l'UE).
  - ii. Analyse des émetteurs au niveau de la stratégie ESG globale et des controverses,
  - iii. Logique de financement vert (type de projets financés, allocation d'actifs verts, type d'instruments finançant des projets verts)
  - iv. Transparence (rapport sur les obligations vertes, existence d'un deuxième avis)
3. Suivi continu (post investissement), qui comprend une revue régulière de l'allocation et du rapport d'impact de l'obligation verte, des controverses dans lesquelles l'émetteur est impliqué et de la stratégie environnementale de l'émetteur.

Enfin, toutes les obligations vertes sélectionnées doivent répondre aux critères et directives des principes des obligations vertes tels que publiés par l'International Capital Market Association.

Veillez consulter la politique d'investissement responsable d'Amundi pour plus de détails sur ce qui précède.

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.133 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.921 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,13 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,90 (C)

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent,

le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme

- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
OAT 1.75% 06/39	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	4,71 %
OAT 0.5% 06/44	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	4,25 %
BTPS 1.5% 04/45 34Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	3,78 %
DBR 2.3% 02/33 G	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	3,54 %
SPAIN 1% 07/42	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	3,39 %
BTPS 4% 04/35 13Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	3,06 %
BELGIUM 1.25% 22/04/33 EUR	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Belgique	2,54 %
AUSTRIA 1.85% 05/49	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Autriche	2,24 %
BTPS 4% 10/31 8Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	2,02 %
EU 2.75% 02/33 NGEU	Quasi-Etats	Supranationaux		2,01 %
EU 2.625% 02/48 NGEU	Quasi-Etats	Supranationaux		1,55 %
PORTFOLIO HQLA 1 - I (C)	Finance	Fonds	France	1,51 %
AMUNDI LCR	Finance	Fonds	France	1,46 %

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2023 au 31/12/2023**

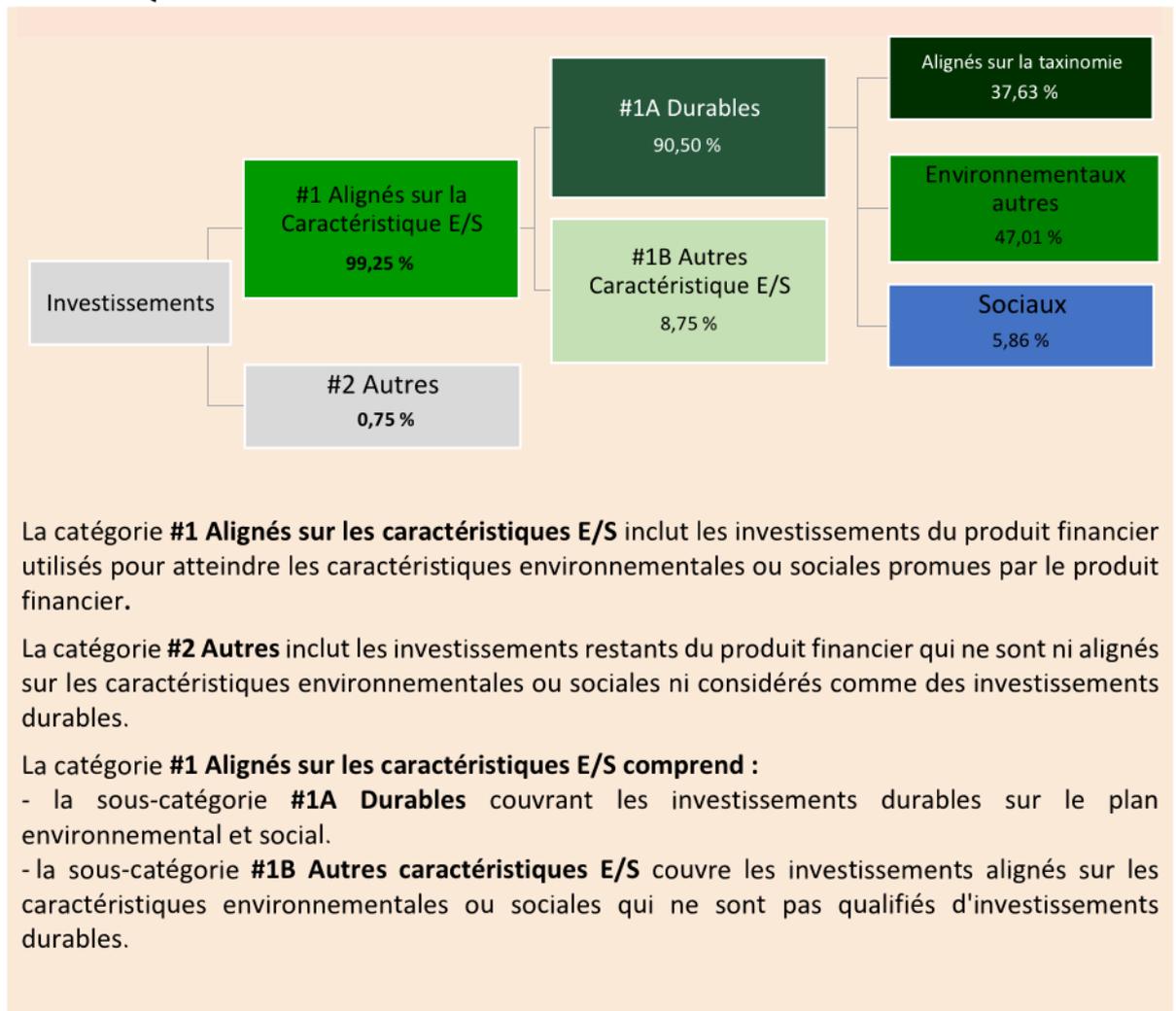
COVID BOND EUROPE -I (C)				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C)	Finance	Fonds	France	1,29 %
DBR 0% 08/50 G	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	1,25 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>34,60 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	<i>18,71 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	<i>8,84 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	<i>6,58 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Supranationaux</i>	<i>6,00 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>5,21 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	<i>3,36 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	<i>2,85 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	<i>2,48 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	<i>2,36 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	<i>2,22 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>1,40 %</i>
<i>Sécurisé</i>	<i>Actifs hypothécaires</i>	<i>1,27 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	<i>1,18 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>0,89 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	<i>0,68 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	<i>0,51 %</i>

<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	0,49 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres services aux collectivités</i>	0,22 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	0,20 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	-0,07 %



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 37,63 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

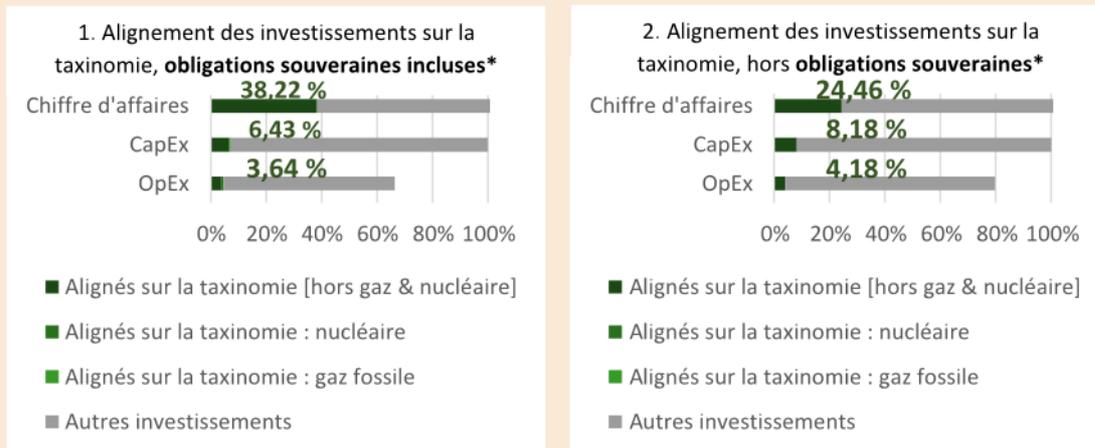
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,54 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **47,01 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **5,86 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT